

FAi - A&

25 11
PROMO 27



MOUTURE CRISIS

Par Loïc MAGNANT, directeur
et toute l'équipe de la FAI-AR

Soyez les bienvenues dans cette onzième promotion de la FAI-AR. Une nouvelle aventure démarre pour ces deux prochaines années, une aventure qui sera teintée de chacune de vos personnalités, de vos parcours, de vos objectifs et de vos visions du monde.

Et de quel monde parlons-nous ? Quels sont ou seront les besoins des artistes de demain qui font le choix de s'exprimer dans les espaces publics urbains, périurbains, ruraux et tout autre lieux non dédiés ? Les horizons n'ont rien de rassurants tant au niveau sociétal que des conditions de création et de diffusion. Loin de prétendre avoir les réponses, la FAI-AR partage pour autant ces questions, les met en travail. Tout en gardant ses objectifs de formation sur la réalisation et l'autorat de projets artistiques en espace public, plusieurs intuitions guident la construction du programme de ces 2 années de formation et les suivantes.

- **La responsabilité artistique sur un territoire et ses communautés :** Les artistes de demain devront (encore plus qu'aujourd'hui) être en capacité de travailler sur des territoires donnés, de tisser des collaborations, des coopérations, des alliances avec d'autres acteurs, du champ artistique ou non, auprès de communautés diverses de personnes. Cet ancrage pourra être mis à contribution de la consolidation des parcours artistiques et professionnels des créateurs.
- **La recherche, l'enquête, la conversation :** Cette intuition, reliée à la première, porte à la fois sur l'ouverture des écritures et des dramaturgies au profit des projets de création ; comment sont-ils en résonance avec les esthétiques et les enjeux contemporains, mais également dans la capacité donnée à chaque artiste de positionner son projet ou sa démarche auprès du champ très large de personnes, d'institutions, d'interactions parfois complexes et spécifiques à l'espace public.
- **La troisième intuition mise au travail porte sur la dimension interculturelle.** Que ce soit au niveau européen, au sein d'autres champs de la société civile ou à l'international, il n'est pas seulement question de tisser des liens artistiques ou professionnels avec d'autres acteurs de la création. Il s'agit ici d'explorer plus largement les conditions et formes de création des artistes et acteurs dédiés pour enrichir celles seules soutenues par les politiques publiques nationales.

Mouture Crisis est une expression qui a surgit lors de la préparation du programme pédagogique, une expression pour aller de l'avant, pour rester créatif face à la mise en abyme que nous imposent les tournants actuels de nos sociétés. Sur ces deux années, c'est surtout une aventure à explorer et qui s'imprègne dans plusieurs modules de la formation. Et comme toute aventure partagée, votre implication, vos visions personnelles et culturelles, vos manières de faire seront autant d'atouts pour vous même et cette nouvelle promotion.

GLOSSAIRE

7 Glossaire

LA FAI-AR

- 11 La FAI-AR
- 12 Histoire
- 13 Partenariats
- 14 Conseil d'administration
- 15 Conseil scientifique et pédagogique
- 16 L'équipe

LA FORMATION SUPÉRIEURE

- 19 Présentation de la formation
- 20 Référentiel de compétences
- 21 Programme pédagogique
- 28 Focus par semestre
- 40 Insertion professionnelle

RESSOURCES

- 43 Ressources à disposition
- 48 Accès et gestion des locaux
- 48 Locaux de la FAI-AR
- 50 Espaces mutualisés

ÊTRE APPRENTI·E·S

Inscription	53
Assiduité	54
Association des apprenti·e·s	54
Représentation et responsabilités	55
Partage des responsabilités	56
Solliciter une médiation	56

LA FAI-AR À LA CITE DES ARTS DE LA RUE

La Cité des arts de la rue	59
----------------------------	----

AIDES ET CONTACTS UTILES

Données administratives et financements	65
Allocations France Travail	68
Le CROUS	70
Santé	72
Accessibilité	72
Numéros utiles	73
Vivre à Marseille	77

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

Apprenti·e : terme désignant les étudiant·e·s stagiaires de la formation supérieure, en référence au Bauhaus et au principe de compagnonnage, aux fondements de la conception de la FAI-AR. Depuis 2015, le terme “étudiant” est également employé.

Artiste associé·e : artiste membre de l'équipe pédagogique impliqué·e dans la construction pédagogique de la formation et dans le suivi individualisé du parcours des apprenti·e·s au fil du cursus. Deux artistes sont associées au cursus 2025-2027 : Caroline Melon et Pina Wood.

Assistant·e artistique : personne qui participe à l'élaboration d'une œuvre en collaboration avec la direction artistique (assistant·e à la mise en scène, scénographe, etc.).

Auteur·rice : personne qui est la cause première ou principale d'une œuvre : créateur·rice, fondateur·rice, inventeur·se (littérature : écrivain·e ; théâtre : dramaturge ; cinéma : réalisateur·rice, scénariste ; musique : compositeur·rice ; danse : chorégraphe...).

CSP (Conseil scientifique et pédagogique) : instance consultative qui accompagne la FAI-AR sur les enjeux structurels (évolution, orientations, développement...) et pédagogiques de la formation supérieure (maquette, programme, évaluation, déroulement...).

Interprète : artiste qui joue un rôle et exécute une partition ou un texte en traduisant de manière personnelle la pensée et les intentions de l'auteur·e.

Habitant·e·s : membres des structures artistiques de la cité des arts de la rue

Masterclasse : séquence de formation relativement courte (journée ou demi journée) au cours de laquelle un·e artiste expert·e délivre un enseignement dans son domaine de référence.

Point d'appui : structure partenaire et hôte d'un module en itinérance.

Permanences de suivi individuel de formation (PSIF) : temps de travail en autonomie pour les apprenti·e·s, au cours desquels l'équipe pédagogique de la FAI-AR se rend disponible à des échanges individuels ou collectifs. Ces échanges, d'une durée d'une heure à une heure et demie, peuvent porter sur le parcours de formation, le parcours personnel (santé, social, administration) ou sur des besoins spécifiques liés au parcours professionnel.

Réalisateur·rice : personne qui rend réelle, effective une œuvre et qui a la responsabilité de sa fabrication.

Ressource : ensemble de documentation, sonore, audiovisuelle, webinaire, édition... produite par la FAI-AR pour répondre aux besoins de formations du secteur professionnel de la création en espace public. Ce volet est actuellement en développement.

Séminaire : travail pratique de recherche sous la direction d'un·e enseignant·e ou d'un·e spécialiste dédié à l'étude de questions politiques, philosophiques ou culturelles des arts et de la ville.

Temps FAI-AR : temps réunissant apprenti·e·s et équipe pédagogique de la FAI-AR, dédiés à la régulation du quotidien de la promotion et à l'organisation des semaines à venir.

Tuteur·rice : personnalité qui accompagne l'apprenti·e dans le développement de son projet personnel de recherche et de création.



LA FAI-AR

FORMATION SUPÉRIEURE ET CONTINUE

La FAI-AR est l'école de référence européenne dédiée à la création artistique en espace public. Sous tutelle du Ministère de la culture, soutenue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille et des organismes en charge de la formation professionnelle, la FAI-AR forme des artistes à développer et adapter leur pratique artistique hors des lieux culturels dédiés.

Depuis la Cité des arts de la rue (Marseille) comme lieu d'implantation, la FAI-AR développe des partenariats pédagogiques avec de multiples structures professionnelles (CNAREP - Centres national des arts de la rue en espace public et autres lieux dédiés à la création en espace public, festival, scènes labellisées, écoles supérieures, centres de formation...) dans la région, en France et en Europe.

LA FAI-AR PROPOSE QUATRE MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

FORMATION SUPÉRIEURE

Une formation supérieure de 22 mois débouchant sur le diplôme de master Arts, parcours Arts de la scène, axe « écritures scéniques en espace public » en partenariat avec Aix-Marseille Université : deux ans d'apports théoriques et pratiques (cours, workshops, laboratoires d'expérimentation, projet personnel de création, etc.) pour devenir auteur·rice-réalisateur·rice de projets artistiques en espace public. Par une pédagogie innovante, mêlée de savoirs didactiques et d'expérimentations, d'itinérance et de rencontres de pairs, de croisements de disciplines, de constructions collectives et d'accompagnement d'une démarche personnelle de recherche et création, la FAI-AR propose à une quinzaine d'artistes par promotion de se former et de développer leur propre démarche artistique.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Une dizaine de stages chaque année dans les domaines artistique et technique, ces stages sont destinés à la formation de professionnel·le·s aux spécificités de l'art en espace public : dramaturgie, techniques de l'acteur·ice, écritures de territoires, danse verticale, production technique, construction scénographique, effets spéciaux, etc.

MASTERCLASSES

Des masterclasses lors de festivals français ou européens entre juin et septembre : initiation à la pratique d'un·e artiste référent·e dans son domaine.

MOOCs

Create in public space : un cours en ligne bilingue et gratuit dédié à la création en espace public et à ses spécificités. Il regroupe des vidéos, des exercices et des ressources complémentaires autour de 4 modules abordant plusieurs thématiques : panorama d'un secteur artistique, scénographie, dramaturgie, production et relation aux publics. Ce MOOC a été construit par la FAI-AR, dans le cadre du projet IN SITU ACT en collaboration avec ARTCENA, centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre. Il est maintenant entièrement piloté par la FAI-AR. L'évolution et l'enrichissement du MOOC croisent des enjeux nouveaux autour de la ressource (production, partage et diffusion) qui seront en développement sur les années à venir.

<https://createinpublicspace.com/les-cours/>

Droits culturels en espace public : habiter, coopérer, créer :

Ce MOOC ouvre le champ des droits culturels à la création artistique en espace public.

Réalisé en partenariat avec Réseau Culture 21 et le réseau européen IN SITU, ce MOOC propose des contenus théoriques, des témoignages et des récits d'expériences sous différents formats : leçons, interviews, capsules sonores, ressources annexes. À travers ses sept chapitres, il présente une diversité de points de vue : ceux d'opérateurs culturels, d'artistes, de chercheur·euse·s et d'acteur·ice·s de l'espace public.

<https://createinpublicspace.com/mooc-droits-culturels-en-espace-public/>

HISTOIRE

1970

À partir des années 1970, les arts de la rue connaissent une notoriété publique forte et accèdent à une reconnaissance institutionnelle qui aboutit à la structuration d'un secteur artistique à part entière. Au fil des ans se développent des espaces de diffusion (festivals, fêtes de villes, saisons culturelles), des lieux de production (13 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public sur tout le territoire national), des lieux de fabrique de compagnies et un centre national de ressources (HorsLesMurs, aujourd'hui Artcena).

2002

Michel Crespin, fondateur et ancien directeur de Lieux publics et du festival international de théâtre de rue d'Aurillac, produit avec l'aide d'un collège de compétences une étude de définition qui pose les fondements pédagogiques et programmatiques de la FAI-AR.

2003

Des premières expérimentations voient le jour dès 2003 dans le cadre de stages de préfiguration.

2000

L'enjeu de la transmission et de la formation est identifié par les professionnel·le·s de ce jeune secteur à la fin des années 1990, relayé par le Ministère de la culture qui confie à Franceline Spielmann la rédaction d'un rapport sur « La formation-transmission dans les arts de la rue » (2000).

2005

Dominique Trichet, directeur, accueille les 15 « apprenti·e·s » de la première promotion. La notion d'apprenti·e fait référence à l'école du Bauhaus et au cheminement des artistes en devenir, encadré·e·s par leurs pairs et aînés.

En parallèle du cursus de la formation supérieure, la FAI-AR renforce son ouverture à l'international et son positionnement dans le paysage national de la formation artistique supérieure au travers notamment d'un catalogue de stages courts ou de partenariats spécifiques (chantiers européens des arts de la rue...).

La FAI-AR s'attache à créer des ressources pédagogiques spécifiques, à diversifier son offre de formation, à consolider les parcours des ancien·ne·s apprenti·e·s post-formation, à soutenir le développement international des arts en espace public et à favoriser l'émergence d'esthétiques innovantes.

PARTENARIATS

La FAI-AR entretient des partenariats pédagogiques, professionnels et institutionnels diversifiés à l'échelle locale, nationale et internationale.

Au cœur de la Cité des arts de la rue

Au cœur de la Cité des arts de la rue, la FAI-AR favorise les collaborations avec les structures habitantes (Lieux publics, Sud Side, A l'Echelle, Générisk Vapeur, Karwan, Bureau des guides, Collectif Gena, Ex Nihilo) et d'autres structures culturelles ou de la société civile.

Des partenariats pédagogiques

Les principaux partenaires pédagogiques de la FAI-AR à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont Aix-Marseille Université (AMU), Campus Art Méditerranée (Conservatoire de musique et danse, Ecole supérieure des Beaux-arts de Marseille), l'École régionale d'acteurs de Cannes et de Marseille (ERACM), l'Institut méditerranéen des métiers du spectacle (IMSS-ERAC/ISTS) et l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence (ESA Aix), La Réplique.

À l'échelle nationale, elle travaille en proximité avec le réseau des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), le Centre national des arts du cirque (CNAC), l'ENSATT, le théâtre l'Avant-Scène à Cognac, l'Espace Périphérique à La Villette, Paris, etc.

À l'international

À l'international enfin, la FAI-AR est membre associé depuis 2013 du réseau européen IN SITU financé par la Commission européenne, qui rassemble aujourd'hui 19 membres et 13 partenaires associés dans 21 pays. Partenaire associé du projet européen IN SITU Platform, sa contribution spécifique s'articulera autour de la production et valorisation de contenus pédagogiques relatifs à la création européenne en espace public.

Ressources et insertion professionnelle

La FAI-AR est également partenaire d'ARTCENA, centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre pour la promotion de la vitalité de la création artistique en espace public, l'accompagnement des artistes et des opérateurs dans la professionnalisation de leur activité et la recherche de partenariats, l'accompagnement des apprenti·e·s de la FAI-AR dans la découverte du secteur des arts de la rue et l'accès à la ressource documentaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La FAI-AR est une association loi 1901 sous tutelle du Ministère de la Culture (Direction Théâtre au sein de la Direction Générale de la Création Artistique), conventionnée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille.

| Le bureau |

Laurent DRÉANO

Président, directeur | Maison de la Culture d'Amiens

Sylvia ANDRIANTSIMAHAVANDY

Trésorière, directrice de l'innovation | La Plateforme, Marseille

Fred TOUBOUL

Secrétaire, représentant la Cité des arts de la rue | Générrik Vapeur

| Les membres de droits |

Alexandra NAFARRATE

Chargée de mission arts de la rue et cirque,
représentant la directrice | DGCA - Ministère de la Culture

Dalia MESSARA

Chargée de mission enseignements et coordination administrative
et budgétaire du pôle création, représentant le directeur DRAC PACA

Marie-Florence BLUTEAU-RAMBAUD

Vice-Présidente en charge de l'éducation, des lycées, de l'orientation et de l'apprentissage, représentant le président
| Région PACA

Dominique AUGÉY

Conseillère régionale | Région PACA

Marie BATOUX

Adjointe au Maire en charge de l'éducation populaire | Ville de Marseille

Marguerite PASQUINI

Conseillère municipale déléguée à la relation aux CIQ | Ville de Marseille

Fred FORT

Représentant le président | SADC

| Les membres associés |

Peggy DONCK

Personnalité qualifiée désignée par le Ministère de la culture, directrice | CNAC

Claudine DUSSOLLIER,

Représentant le Conseil scientifique et pédagogique | Directrice éditoriale et ingénieure culturelle

Bruno DE BEAUFORT,

Représentant la Fédération nationale des arts de la rue | Directeur Sur le Pont, CNAREP La Rochelle

| Les membres observateurs |

1 personne déléguée

Représentant les apprenti·e·s

1 personne désignée

Représentant l'association des ancien·e·s apprenti·e·s

Léa MALHOUITRE et Chantal VASSEUR

Représentantes de l'équipe salariée de la FAI-AR

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Le conseil scientifique et pédagogique est l'instance consultative qui accompagne la FAI-AR sur ses enjeux de développement et sur les enjeux pédagogiques de la formation supérieure : maquette, diplôme, programme, évaluation, déroulement de la formation, initiatives de recherche.

Le CSP se réunit en plénière autour d'enjeux prospectifs et de sujets de fond. Des membres du CSP sont par ailleurs associés ponctuellement pour apporter leur analyse sur un sujet particulier, participer à la restitution d'une étape de formation, participer au jury de sélection des candidats. Deux membres du CSP siègent au conseil d'administration de l'association.

En 2025, le conseil scientifique et pédagogique est constitué de :

| Les membres du CSP |

Marie ANTUNES

Directrice | L'Atelline, scène conventionnée d'intérêt national
« art et création » pour les arts vivants en espace public

Gabriella CSERHÀTI

Directrice artistique | GK Collective

Claudine DUSSOLLIER

Directrice éditoriale et ingénieure culturelle

Anyssa KAPELUSZ

Maîtresse de conférence et responsable pédagogique du parcours
Arts et scènes d'aujourd'hui | Aix-Marseille Université

Aurélié MOURON-REZZOUK

Maîtresse de conférence | Institut d'Études Théâtrales de
l'Université de Paris 3 - Sorbonne Nouvelle

Fred REMY

Directeur | Le Parapluie, CNAREP

Marie REVERDY

Dramaturge, ENSA Montpellier

Pascal SERVERA

Directeur du CNAREP le Citron Jaune | Association des CNAREP

Marine THEVENET

Directrice | CIFAS

L'EQUIPE



LOÏC MAGNANT

Directeur

Direction pédagogique, relations
institutionnelles, partenariats

loic.magnant@faiar.org
04 91 69 74 67

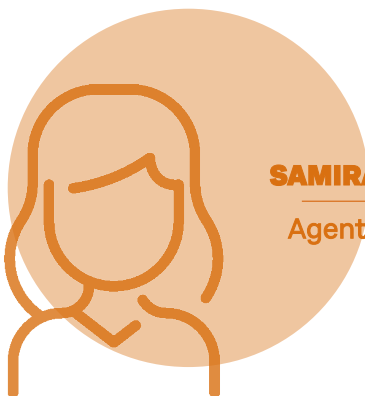


ADIL AFKIR

Responsable administratif
et financier

Administration, gestion budgétaire et sociale

adil.afkir@faiar.org
04 91 69 74 67



SAMIRA BENYNIAT

Agente d'entretien



SARA DESCHRYVER

Responsable
des formations

conception et développement des programmes
de formation, coordination générale de
l'ensemble des activités de formation

sara.deschryver@faiar.org
06 81 55 89 79



Anne DURUP

Assistante
comptable

Gestion de la comptabilité, gestion des
factures et notes de frais

anne.durup@faiar.org
04 91 69 74 67



MARIE-JOSÉ ELANA

Coordinatrice
pédagogique

coordination et mise en œuvre des
activités de formation, accompagnement
pédagogique des apprenti·es

mariejose.elana@faiar.org
06 72 91 04 25



JOFFREY LEFEBVRE

Régisseur de production

Gestion du matériel technique et des locaux,
des studios et suivi de production logistique,
administratif et financier

joffrey.lefebvre@faiar.org
06 58 88 33 30



LÉA MALHOUITRE

Chargée de production et
coordinatrice du dispositif
d'insertion

Logistique et production des modules de
formation, accompagnement des apprenti·es,
référénte du dispositif d'insertion

lea.malhouitre@faiar.org
06 19 47 07 45



NOÉMIE MATTY

Chargée de
communication

Outils de communication et d'information

noemie.matty@faiar.org
04 91 69 74 67



ALINE PRESUMEY

Secrétaire générale

Coordination des activités,
relations publics

aline.presumey@faiar.org
04 91 69 74 67



AUDREY ROUYLOU

Assistante
administrative et
pédagogique

Suivi des modules de formation (stages
courts et formation supérieure), suivi des
apprentis et des stagiaires

audrey.rouylou@faiar.org
04 91 69 74 67



CHANTAL VASSEUR

Régisseuse

Gestion des locaux, matériels et véhicules,
accompagnement des apprenti·es

chantal.vasseur@faiar.org
06 64 44 22 60

LA FORMATION SUPÉRIEURE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation apporte à des artistes issu·e·s de compagnies professionnelles ou sortant des cycles supérieurs d'art, les outils spécifiques pour créer, mener et diriger des projets artistiques en espace public. Les apprenti·e·s diplômé·e·s de la FAI-AR sont auteur·e·s-réalisateur·rice·s de projets artistiques en espace public.

Les apports de la formation sont théoriques, méthodologiques, techniques et majoritairement artistiques. S'exprimer artistiquement dans l'espace public est davantage qu'un enjeu de présence ou d'exposition physique. La démarche influe sur la nature de l'œuvre, son sens, son contenu et sa forme. La FAI-AR forme à la dramaturgie dans ce qu'elle a de particulier en espace public (confrontation du réel et de la fiction), à la scénographie en espace ouvert (la ville ou les paysages comme décors) et à la relation particulière aux publics (de la frontalité traditionnelle aux dispositifs relationnels).

La mise en pratique en conditions réelles et l'itinérance ponctuelle constituent les modalités particulières de cette formation. Par des matières transversales et des séquences de recherche et d'expérimentation en collectif, l'approche pédagogique se veut interdisciplinaire et collaborative. Elle prépare les futur·e·s responsables de projets à diriger des équipes créatives composées d'artistes et de technicien·ne·s de différents domaines.

FORMATION SUPÉRIEURE

Développer ses capacités artistiques

- Élargir sa connaissance des arts en espace public (esthétique, histoire des arts, réseaux professionnels...),
- professionnaliser son regard, développer ses capacités d'analyse et son vocabulaire critique,
- enrichir sa pratique au croisement d'autres disciplines, collaborer avec d'autres artistes,
- maîtriser le vocabulaire technique et mettre en œuvre des techniques et média différents (son, lumière, vidéo, outils numériques),
- préserver son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et du matériel.

Exercer une pratique artistique dans l'espace public

- Appréhender la ville et les territoires comme lieux de représentation scénique,
- mettre en œuvre et adapter les dispositifs de relation et d'adresse aux spectateurs,
- prendre conscience des dimensions sociale, culturelle et politique des arts dans l'espace public,
- connaître la réglementation, les normes de sécurité et les règles de l'art en espace public.

Initier, porter, assumer une écriture personnelle pour l'espace public

- Initier et dérouler une recherche artistique personnelle,
- concevoir un récit ou un dispositif destiné à l'espace public :
 - dramaturgie, scénographie, technique, mise en scène...,
 - montage de production et direction de projet,
- mobiliser des outils d'encadrement, constituer et diriger une équipe.

Situer son propos artistique et analyser sa pratique

- Positionner son projet dans le champ de la recherche artistique contemporaine,
- développer une méthodologie de travail et de recherche artistique personnelle,
- analyser ses protocoles d'expérimentation, les évaluer et les faire évoluer.

Valoriser ses compétences et construire son parcours professionnel

- Élargir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel et ses relations professionnelles,
- déterminer sa stratégie de professionnalisation, de production et de diffusion artistique.

MASTER ARTS

La mention de Master Arts, suivie concomitamment au parcours de formation supérieure délivré par la FAI-AR, a pour objectif l'accompagnement et l'autonomie des étudiant.e.s dans l'aboutissement d'un projet de recherche et/ou professionnel.

Conceptualiser, rédiger et concevoir un projet,
élaborer et développer un projet de création,
maîtriser un paradigme contemporain, historique,
patrimonial et conceptuel,
utiliser les techniques et les technologies,
concevoir et mettre en œuvre des actions culturelles
(créations, médiations des arts),
s'orienter dans le monde professionnel,
diriger un projet,
s'inscrire dans une dynamique nationale et internationale,
développer une mobilité internationale.

A photograph of a person performing a handstand on a green metal frame. The person is wearing a grey long-sleeved shirt, dark pants, and colorful striped socks. They are upside down, with their legs spread wide and arms supporting their weight on the frame. The background is a clear blue sky.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

La formation est répartie en 4 semestres.

L'ensemble du parcours de formation vise à permettre à chacun·e de s'ancrer dans une démarche d'auteur·e – concepteur·rice de projets en espace public, en creusant ses intuitions artistiques et en développant une méthodologie et des enjeux de création personnels.

Il vise également à développer des compétences de porteur·se de projet, en acquérant des outils de gestion et des clés de compréhension du secteur professionnel.

Le programme de formation s'articule autour de 5 blocs de contenus :

- Organisation pédagogique et évaluation,
- compétences transversales et générales,
- techniques spécialisées de création en espaces publics,
- méthodologie personnelle de création,
- professionnalisation.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET ÉVALUATION

Les temps dédiés à l'organisation pédagogique et aux évaluations représentent approximativement 450 heures sur l'ensemble du cursus. Ils correspondent aux contenus suivants :

LES TEMPS FAI-AR

Demies-journées mensuelles regroupant l'ensemble des apprenti·e·s et une partie de l'équipe permanente de la FAI-AR. En premier lieu, ils permettent à l'équipe de transmettre les informations pédagogiques et pratiques nécessaires au bon déroulement de la suite de la formation. Mais il s'agit aussi d'espaces d'échanges, au cours desquels les apprenti·e·s peuvent aborder à l'ordre du jour et faire remonter collectivement des questions collectives.

LES BILANS

Les bilans semestriels, individuels et collectifs : à l'issue de chaque semestre, un bilan individuel se matérialise pour chaque apprenti·e par un échange d'une heure et demie avec la coordinatrice pédagogique, le directeur et l'artiste associée au cursus. Il s'agit pendant cet entretien de partager le récit du semestre écoulé, d'identifier les forces et faiblesses du parcours personnel sur cette période, et de fixer des objectifs pour le semestre suivant. Le bilan collectif, d'une durée d'un à deux jours suivant les semestres, réunit l'ensemble des apprenti·e·s de la promotion en cours pour réaliser une évaluation collective du semestre écoulé, précieuse pour cristalliser les apprentissages et recueillir des pistes d'amélioration de la formation.

LES TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL TUTORÉS

Les temps de travail personnel tutorés (TTP), doublés côté équipe de permanences de suivi individuel de formation (PSIF) : temps de travail en autonomie pour les apprenti·e·s, au cours desquels l'équipe pédagogique de la FAI-AR se rend disponible à des échanges individuels ou collectifs. Ces échanges, d'une durée d'une heure à une heure et demie, peuvent porter sur le parcours de formation, le parcours personnel (santé, social, administration) ou sur des besoins spécifiques liés au parcours professionnel.

ÉVALUATION

Au quatrième semestre, des temps sont spécifiquement dédiés à l'évaluation, sous forme d'oraux de présentation de dossier ou de présentation de projets en cours.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET GÉNÉRALES

Les “compétences transversales et générales” recouvrent l'ensemble des contenus de formation orientés vers l'acquisition de connaissances réflexives et théoriques sur l'esthétique, la philosophie de l'art et les particularités de la création en espace public.

Les enseignements de tronc commun du master Arts de la scène d'Aix Marseille Université sont répartis sur les 4 semestres et représentent au total 110h. Ils offrent aux apprenti·e·s un socle de connaissances théoriques et les bases méthodologiques du travail universitaire. Ils recouvrent notamment l'accompagnement à la problématisation et la rédaction du mémoire de Master, évalué en fin de parcours.

La FAI-AR complète ces apports théoriques par des contenus spécialisés sur la création en espace public. En particulier, des séminaires thématiques ponctuent le parcours pour nourrir la réflexion et le positionnement artistique et professionnel des apprenti·e·s.

D'une durée de deux à trois jours, ils sont conçus comme une somme d'interventions – partage d'expériences et de méthodologies concrètes par des artistes invités et des professionnels. Ils représentent environ 120 heures sur l'ensemble du cursus.

Ils abordent notamment les problématiques suivantes :

- La recherche artistique,
- les espaces publics,
- la dramaturgie,
- l'art relationnel et les projets contextuels.

Aux semestres 1 et 2, la FAI-AR délivre également des cours d'anglais appliqué à la pratique artistique professionnelle.

TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Ce bloc de contenus est orienté vers l'acquisition de compétences techniques et pratiques spécialisées pour la création en espace public. On y trouve des ateliers thématiques, tels que des bases de techniques de repérage, d'analyse d'œuvres, de technique sonore ou un atelier d'écriture sonore (semestre 1), des ateliers d'écriture et de scénographie (semestre 2), et des essais de direction (semestre 1 à 4).

Les modules dispensés mettent l'accent sur des mises en pratique collectives en encourageant les applications de groupe et les temps d'analyse conjoints. Ils se développent sur des périodes de temps réduites et condensées, allant de quelques jours à trois semaines.

Parmi ces modules, cinq essais de direction, programmés en alternance avec les semaines de recherche personnelle, mettent les apprenti·e·s en situation de direction de formes sur des temps de travail limités, avec des objectifs de restitution. Variant les contextes, les équipes et les enjeux, ils ont pour ambition d'accompagner les apprenti·e·s dans la définition de leur méthodologie de travail en équipe et dans l'organisation de séquences de travail. En les amenant à se mettre au service les un·e·s des autres, ils sont également un espace de transmission intra-promotion. Enfin, en créant des croisements avec les étudiant·e·s d'écoles partenaires, ils ouvrent des opportunités de rencontre, qui pourront être valorisées dans la suite des parcours professionnels.

Les objectifs suivants sont systématiquement mis au travail pendant ces essais de direction :

- Définir une intention et un format artistique à déployer moyennant des limites d'espace, de temps et d'équipe,
- organiser le collectif et en créer les règles de fonctionnement,
- apprendre à formuler ses attentes : indications formelles, intentions d'expression, émotions recherchées,
- savoir impulser un travail collectif de répétition et d'improvisation,
- apprendre à communiquer les enjeux artistiques d'une création. Savoir analyser une proposition, et traduire cette analyse en retours critiques constructifs pour l'équipe artistique.

L'encadrement de ces essais de direction est assuré par un panel variable d'intervenants, invités à partager leurs propres outils de travail puis à accompagner les équipes par des retours ciblés à la fois sur le processus de travail et sur les restitutions.

MÉTHODOLOGIE PERSONNELLE DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Ce bloc de contenus s'oriente spécifiquement vers le développement, pour chaque apprenti·e, d'une démarche créative et de matières artistiques personnelles. Amorcé à la fin du premier semestre, il se développe de façon continue jusqu'à la sortie de formation, dans une logique de parcours itératif alternant des temps d'autonomie et des temps individuels et collectifs.

Année 1 : la recherche personnelle

Dès le deuxième semestre un espace privilégié est laissé à la recherche personnelle de chaque apprenti·e, à raison d'environ une semaine par mois, pour un total de 5 semaines. Le lieu de travail est au choix de chaque apprenti·e. Ces temps se caractérisent par une grande autonomie de chaque apprenti·e, et visent :

- L'expérimentation de méthodes de recherche personnelles,
- le déploiement d'un parcours singulier de recherche et d'expérimentation artistique. La collaboration entre apprenti·e-s est possible, néanmoins chacun·e est invité·e à endosser la responsabilité d'un processus de recherche,
- la production de traces pouvant faire récit et trace d'un processus de recherche.

Pendant ces temps de recherche les apprenti·e-s ont la possibilité de :

- Mobiliser des participant·e-s extérieurs bénévoles,
- être accueillis par un partenaire de travail,
- organiser des ateliers ou auditions avec tous types de publics, en vue de la constitution d'une équipe de complices.

A l'exception de temps ponctuels de regroupement imposés en fin de semaine, activant mise en partage et réflexions communes, chacun·e déploie son parcours de façon autonome.

Trois artistes aux profils complémentaires sont mobilisés pour les accompagner sous forme d'échanges individuels. Chacun d'entre elles·ux peut être mobilisé à raison de 2 journées en moyenne par semaine de recherche personnelle, pour des rendez-vous individuels pouvant se dérouler en présence ou à distance, pendant la semaine de travail.

À l'issue de la première année de formation, une semaine est dédiée à la mise en partage des recherches individuelles : transmission d'un parcours, d'une pensée, de formats ou d'intuitions, ainsi que des ambitions de travail pour la deuxième année de formation. Cette restitution intermédiaire peut prendre une forme performée ou la forme d'un exposé, en fonction des médiums mis au travail par chaque apprenti·e et dans la limite d'une autonomie technique de l'apprenti·e. Elle fait l'objet de retours croisés des intervenants, des co-apprenti·e-s, et le cas échéant de quelques artistes invités.

En année 2, les intervenants de la recherche personnelle restent mobilisés sous forme d'interventions ponctuelles, soit pour des points individuels de suivi des recherches personnelles, soit dans le cadre de modules complémentaires.

Année 2 : Le projet personnel de recherche et de création

Au fil de la formation, le parcours de recherche personnelle se cristallise progressivement dans un projet personnel de recherche et création : démarche artistique individuelle ou collective amorcée pendant la formation supérieure, ce projet peut être abordé comme la phase préliminaire d'une création qui verra le jour après la formation, comme une collection de tentatives/formats composant une démarche composite, ou comme une déclinaison spécifique et située du parcours de recherche personnelle.

Le parcours pédagogique du projet personnel de recherche et création (PPRC) permet d'affiner sa démarche d'artiste-auteur·e tout en traversant tous les aspects du montage d'un projet artistique : concept, construction et accompagnement d'une équipe, encadrement des répétitions, recherche, technique, communication, production.

Les apprenti·e-s disposent d'une importante marge d'autonomie dans le développement de leurs projets. Pour autant, l'accompagnement est constant et se décline à toutes les phases du processus.

Assuré par l'équipe pédagogique et par les intervenant·e-s mobilisés sur les contenus de formation, il est renforcé en deuxième année par l'implication de tuteurs·trice·s artistiques individuels. Choisi·e-s par les apprenti·e-s, rémunéré·e-s par la FAI-AR, ils et elles se mobilisent au service du projet artistique et professionnel de l'apprenti·e tutoré·e.

Au printemps 2027, chaque apprenti·e est invité·e à présenter un geste artistique, représentation, installation ou expérience, adressée à un public convié, pour partager sa démarche d'auteur·ice. Ces présentations font l'objet de retours personnalisés de la part d'une commission artistique et pédagogique réunie pour l'occasion. Les modalités précises de cet exercice seront communiquées en cours de formation.

Semestres 2 à 4 : Expériences contextuelles en territoires

En parallèle des parcours de projets personnels de recherche et création, les apprenti·e·s s'engagent en sous-groupes dans l'expérience d'un travail contextuel, ancré sur un territoire local ciblé en région PACA. La FAI-AR noue des partenariats avec des acteurs locaux, issus du monde culturel, associatif, économiques, des collectivités publiques, etc., prêts à accueillir des groupes d'artistes sur 5 à 7 semaines réparties entre les printemps 2026 et 2027. Chaque semaine de travail s'amorce par une journée de plénière avec les intervenant·e·s et des acteur·ice·s invité·e·s pour éclairer, chaque semaine, un aspect distinct des enjeux du travail contextuel. Puis les apprenti·e·s passent le reste de la semaine sur le terrain, aux prises avec un contexte, des habitants, des actualités, qu'il s'agit d'aborder en artistes. Les intervenants les accompagnent dans ce processus envisagé comme un parcours expérimental pouvant faire l'objet, à mi parcours, de conversations et d'échanges collectifs pour les mettre en perspective. Avec ces expériences contextuelles de territoire, nouvelles venues dans la maquette de la formation supérieure, la FAI-AR s'attache à offrir aux apprenti·e·s un territoire où expérimenter des formes relationnelles, sans nécessité d'une finalité performative, sur un temps long.

Professionnalisation

Le cursus comprend une série de modules assurant la transition entre la formation et la vie professionnelle. Il s'agit de fournir aux apprenti·e·s les compétences, outils et références indispensables à l'insertion dans le secteur professionnel, tout en les encourageant à construire individuellement leur stratégie de professionnalisation. La majorité de ces modules sont assurés par des professionnel·le·s en activité et visent l'acquisition de compétences directement opérationnelles. Ils représentent environ 300 heures de formation sur l'ensemble du cursus.

Le « parcours de professionnalisation » s'articule autour de quatre axes complémentaires :

AXE MÉTHODOLOGIE DE PROJET

S'attachant à transmettre les fondamentaux d'une démarche "projet" et de ses outils.

AXE CADRES JURIDIQUES DU·DE LA PORTEUR·SE DE PROJETS

S'attachant notamment sur la structuration juridique et les réglementations incontournables pour le·la porteur·se de projet artistique.

AXE TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE

Accompagnant l'élaboration de stratégies individuelles par un suivi personnalisé, étayé par des contenus collectifs permettant d'éclairer la compréhension du secteur, et les cadres d'emploi possibles dans le secteur culturel.

AXE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Centré sur les savoir-faire relatifs à la communication d'une démarche et de projets artistiques auprès des interlocuteurs professionnels, tant à l'écrit qu'à l'oral.



Formateur·ice·s et intervenant·e·s

À l'exception de quelques modules délivrés directement par les membres de l'équipe de la FAI-AR au titre de leurs métiers et compétences respectives, la grande majorité des contenus de la formation supérieure sont assurés par des formateur·ice·s extérieures : artistes ou professionnel·le·s en activité, ils-elles travaillent en étroite collaboration avec le pôle pédagogique pour préparer leurs interventions.

Parmi ces formateur·rice·s, deux assurent un rôle transversal et particulier auprès de la FAI-AR et des apprenti·e·s : **les artistes associées**, Caroline Melon et Pina Wood. Elles collaborent à la programmation du cursus en amont et pendant la formation et contribuent à nourrir le lien entre l'ensemble des intervenant·e·s. Plus spécifiquement, Pina Wood assure également un suivi des apprenti·e·s, par le biais d'une présence régulière aux temps forts de la formation ainsi qu'aux bilans semestriels individuels et collectifs qui rythment les deux années du cursus. Les apprenti·e·s peuvent la solliciter en conseil et orientation en cas de nécessité.

Liste informative et non exhaustive des formateur·ice·s engagés sur la promotion 11 :

- Damien BEYROUTHY,
- Céline BERTHOUMIEUX,
- Stéphane BONNARD,
- Yannick BUTEL,
- Marion BOUDIER,
- Gabriella CSERHÁTI,
- Léa DANT,
- Chloé DECHERY,
- Judith DEHAIL,
- Mathilde DELAHAYE,
- Alix DENAMBRIDE,
- Louis DIEUZAYDE,
- Julie DE MUER,
- Géraldine GARNIER,
- Alix GODFREE,
- Anna GUILLO,
- Maud JEGARD,
- Anyssa KAPELUSZ,
- Laetitia LAFFORGUES,
- Julie LEFEBVRE,
- Anaïs LEMAIGNAN,
- Caroline MELON,
- Christophe MODICA,
- Antoine MOUTON,
- Hugo PERINEAU,
- Karelle PRUGNAUD,
- Marie REVERDY,
- Elodie SANNIER,
- Pascal SERVERA,
- Pina WOOD.



FOCUS PAR SEMESTRE

COMPETENCES TRANSVERSALES ET GENERALES

74 H

Programme spécifique en anglais autour des thématiques suivantes :
Se présenter (à l'écrit et à l'oral), présenter une idée ou un projet de création (à l'écrit et à l'oral), acquérir des bases du langage pour demander un financement, des aides à la production, des subventions, développer la langue autour de l'univers des arts de la rue, de la scène, du spectacle vivant et de l'espace public (vocabulaire, expressions...).

17,5 H

Formatrice : Alix Godfree, *English On Mars*
<https://www.englishonmars.com/>
Évaluation : test final

Séminaire de tronc commun à tous les parcours du Master Arts. Approche pluridisciplinaire des enjeux épistémologiques et méthodologiques de la recherche-création et de la recherche-action, dans le champ des arts de la scène, des arts plastiques et numériques et de la médiation culturelle des arts.

6 H

Formateurs : Damien Beyrouthy, Judith Dehail, Anna Guillo, Anyssa Kapelusz
Évaluation : jumelée avec le Suivi des recherches qui continue au semestre 2

Comment parler de ce qu'on a vu, aimé ou pas compris, après un spectacle ou une présentation de maquette ? Quelles méthodologies développer pour que le dialogue autour du retour entre artistes, compagnies, responsables de lieux, programmeur·rices, spectateur·rices ne soit pas une contrainte mais une ressource pour le travail et les conditions de travail ? Dans le cadre de leur programme de recherche Performer les savoirs, Marion Boudier et Chloé Déchery ont développé un jeu pour contribuer au développement d'une "culture du retour" dans les milieux de la création, de la diffusion et de l'enseignement artistique. Il propose une quarantaine de cartes bilingues (Fr/Engl.), réparties en plusieurs familles, qui sont autant d'invitations et d'incitations à formuler des retours sur l'œuvre.

A l'occasion de ce séminaire, elles viennent transmettre aux apprenti·e·s ce jeu, en les invitant à se l'approprier en prenant pour objet les "essais de direction" présentés les semaines précédentes.

14 H

Formatrices : Chloé Déchery et Marion Boudier
Évaluation : présence obligatoire

21,5 H

3 octobre	17 octobre
Pensée extracritiviste, pensée écosophique 1	Hospitalité patrimoniale Prosper Wanner
Anna Guillo	
10 octobre	24 octobre
Performer la ville : Hors les murs	Pensée extracritiviste, pensée écosophique
Nicolas Heredia, Stéphanie Lemoine	Damien Beyrouthy
10 octobre	14 novembre
Fabriques numériques : Arts, technologies et Do It Yourself	Pensée extracritiviste, pensée écosophique 3
JP Fourmentaux / Destieu	Damien Beyrouthy
17 octobre	5 décembre
Fabriques numériques : Arts, technologies et Do It Yourself	Turbulades
JP Fourmentaux / Destieu	Anyssa Kapelusz
	12 décembre
	Pensée extracritiviste, pensée écosophique
	Damien Beyrouthy

Ces séminaires prévus pour l'ensemble des étudiant·e·s de la mention du Master Arts fait partie d'un tronc commun aux parcours Arts de la scène, Arts plastiques et Sciences de l'art, Création Numérique, Médiation culturelle de l'art. Il vise à développer la transdisciplinarité des formations et à sensibiliser les étudiant·e·s aux recherches du Laboratoire d'études en sciences des arts (LESA) à travers ses différents axes de recherche. **Chaque séance est obligatoire et fait l'objet d'une évaluation.**

En note liminaire d'un séminaire consacré à l'esthétique du C.I.D. (ou l'étude du Conforme, de l'Informe et du Difforme en art), il s'agira de rappeler l'histoire et les mutations conceptuelles du terme « Esthétique » qui nous engage à penser la question de la forme comme reflet d'un beau travaillé et défini par le discours « académique ». C'est-à-dire, et vraisemblablement aussi, un discours d'exclusion.

Dans le prolongement de ce temps I, un temps II articulé à l'idée d'une pratique artistique « postmoderne » qui se fonde philosophiquement, entre autres sur la « fin des grands récits » mais aussi les notions « d'espaces plastiques » et de « dispositifs », sera l'occasion d'investir le champ protéiforme qu'offre la production artistique aujourd'hui.

15 H

Formateur : Yannick Butel
Évaluation : rendu écrit

TECHNIQUES
SPECIALISEES DE
CREATION EN
ESPACE PUBLIC

211 H

Deux journées pour se familiariser avec le matériel technique disponible à la FAI-AR, identifier le parc existant, apprendre à le manipuler et à être autonome dans son utilisation pour des configurations simples.

10,5 H

Formateur·rice·s : Joffrey Lefebvre, Chantal Vasseur
Évaluation : assiduité



«Hospitalités» : rencontrer un territoire - techniques de repérage en contexte

Bases techniques : matériel sonore

Analyse d'œuvres en espace public : qu'est ce qu'être spectateur·ice·s ?

Essais de direction #1 : exercices de mise en scène hors les murs

Écritures sonores en espaces publics

Nous pouvons faire le constat, et sans doute les raisons en sont multiples, d'une porosité entre l'œuvre et son en-dehors, entre la fiction et le réel, entre auteur·ice, actrice et spectateur·ice. De plus en plus d'artistes co-écrivent avec l'existant, avec les habitant·e·s ou usager·e·s d'un lieu, et fondent leurs œuvres dans la vie quotidienne pour la sublimer et nous donner à voir autrement le monde urbain ou rural que nous pensions familier. Les jauges deviennent fluides, les œuvres flirtent avec la frontière du visible, début et fin sont incertains. Où, quand et comment situer, face à ces nouveaux objets artistiques, son identité de spectateur·ice ? Cette semaine d'analyse d'œuvres s'appuiera sur le festival "Performer la ville" programmé par Lieux publics, pour interroger :

la fonction spectatorielle : Qu'est-ce qu'être spectateur·ice ? Comment se formule une attente ? Comment celle-ci influence-t-elle sur la réception de l'œuvre ? Peut-on jouer (et jusqu'où ?) de certaines attentes dans la composition des enjeux dramaturgiques d'un projet ?

le périmètre de l'œuvre : Œuvres participative, esthétique relationnelle, théâtre de l'invisible, happening, etc. : autant de formes qui visent à se défaire de la répartition traditionnelle des identités artistes/spectateur·ice·s. Nous prendrons le temps de nous arrêter sur chaque œuvre de la programmation et de les analyser en regard de cette question.

34,5 H

Formatrice : Marie Reverdy
Évaluation : rendu écrit, à confirmer



L'enjeu de ces quatre journées : à la fois découvrir les quartiers environnant la Cité des arts de la rue mais aussi se questionner et expérimenter autour de la question : comment s'y prendre pour rencontrer un lieu ?

Comment arriver dans un territoire, y entrer en relation en déjouant les positions de pouvoir ? Nous ne partons pas de la pratique artistique, mais de la découverte d'un contexte, en mettant l'accent sur l'hospitalité. Il s'agit à la fois de découvrir le contexte de travail des deux années à venir, mais aussi d'entrer dans les enjeux d'un repérage en contexte.

28 H

Formatrice : Julie de Muer, et nombreuses rencontres au fil du chemin
Évaluation : assiduité



Ce module vise à faire un état des lieux, pour chaque apprentie, de ses compétences acquises ou à acquérir en mise en scène hors les murs. Pour ce faire, l'ensemble des apprentie·e·s de la promotion éprouvent et expérimentent en un temps réduit le processus de travail du metteur en scène : préparation d'un projet, préparation d'une répétition et de grands axes de mise en scène à transmettre à une équipe, choix d'un lieu de représentation in-situ, de leur ébauche de mise en scène, essais et re-travail ainsi que le dialogue sous forme de retours de la part de l'équipe que le metteur en scène dirige. Les axes principaux de travail sont :

- Le traitement de l'espace / choix, in-situ et scénographie,
- la relation au public,
- le jeu d'acteur.

66 H

Formatrice : Léa Dant
Évaluation : évaluation du processus de travail, sur la base d'une grille d'observation spécifique



Ce module aborde le son comme médium à part entière, objet et outil d'écriture dramaturgique. Qu'y a-t-il derrière les mots son, création sonore, musique ? Quels sont les liens entre son, mise en scène et dramaturgie ? A quoi le son peut-il servir dans un spectacle ? Comment penser sa dramaturgie, ses interdépendances avec les différents médias mobilisés au service d'une œuvre ? La première semaine est dédiée à une sensibilisation au son et au travail de création sonore, à travers de nombreuses écoute, des essais de captation et de montage sonore. La deuxième semaine est consacrée à l'expérimentation et s'oriente vers la mise en forme de tentatives de créations sonores situées dans un espace extérieur.

63 H

Formateurs : Christophe Modica, Hugo Perineau
Évaluation : Évaluation du processus de travail, sur la base d'une grille d'observation spécifique



METHODOLOGIE

PERSONNELLE DE CREATION EN ESPACE PUBLIC

17,5 H

PROFESSIONNALISATION

60,5 H

ORGANISATION

PEDAGOGIQUE

108,5 H

cf page 22

Ce séminaire est un temps de rencontres et d'échanges permettant de créer les conditions de confiance et d'entrer dans une démarche compréhensive de ce avec quoi chacune arrive en démarrage de formation. Il pose les jalons pour la suite en développant la capacité d'écoute de chacune et en construisant les bases de la coopération. L'idée est de travailler à la constitution du groupe d'apprenties en développant l'interconnaissance, en construisant le cadre et les règles communes, en commençant à identifier et à analyser ce qui se joue au sein d'un groupe, depuis les dynamiques individuelles jusqu'aux collectives.

21 H

Formatrice : Anaïs Lemaignan
Évaluation : module non évalué

Séminaire d'introduction à la recherche personnelle

À la fin du premier semestre une semaine est dédiée à une réflexion commune sur les formes possibles de la recherche artistique pour un artiste en espace public.

Quelles sont les différentes approches ? Où commence le travail de recherche et comment se structure-t-il ? Comment la recherche académique peut-elle dialoguer avec la recherche artistique ?

Ce séminaire permet de poser les objectifs et les bases méthodologiques du parcours de recherche personnelle qui se déploie dès le début du second semestre.

17,5 H

Ce cours, commun aux étudiant·e·s du Master Arts de la Scène, vise à articuler une approche théorique sur les structures et le fonctionnement des institutions culturelles locales et leur influence sur la création artistique. Nous construirons collectivement une cartographie des espaces et réseaux, tant institutionnels que plus informels, permettant d'envisager une inscription professionnelle des projets de spectacle vivant à l'échelle régionale. Nous irons à la rencontre de professionnels et de structures afin d'en saisir les fonctionnements, enjeux et partis pris.

16 H

Formatrice : Géraldine Garnier
Évaluation : rapport

Sur deux journées, ce séminaire dresse un panorama de l'histoire et des esthétiques des arts de la rue en France. Il s'attarde notamment sur les allers-retours entre histoire des politiques culturelles et évolution des esthétiques, sur les institutions structurantes du secteur, sur les valeurs et imaginaires véhiculés par ses représentants professionnels.

14 H

Formatrice : Laetitia Lafforgue
Évaluation : assiduité

Jalonnant les parcours de formation, ces temps de retour d'expérience permettent de fluidifier la dynamique et d'étayer le groupe en formation à partir des questions qui se posent tout au long du cursus. À partir des questionnements amenés par les apprenties, l'objectif est de renforcer et étayer la compréhension des enjeux à la fois individuels et collectifs qui les traversent tout au long du cursus. Des éclairages plus théoriques sont amenés en fonction des situations partagées pendant les séances : des thématiques diverses pourront y être travaillées comme la construction de son identité et de sa posture professionnelles, les questions de place, de légitimité, de reconnaissance, les enjeux autour de la coopération et du travail.

La FAI-AR garantit la confidentialité de ces temps de retour.

6 H

au premier semestre

Formatrice : Anaïs Lemaignan
Évaluation : module non évalué



COMPETENCES TRANSVERSALES ET GENERALES

82,5 H

● Séminaire de tronc commun à tous les parcours du Master Arts. Approche pluridisciplinaire des enjeux épistémologiques et méthodologiques de la recherche-création et de la recherche-action, dans le champ des arts de la scène, des arts plastiques et numériques et de la médiation culturelle des arts.

6 H

Formateur·rice·s : Damien Beyrouthy, Judith Dehail, Anna Guillo, Anyssa Kapelus

Évaluation : rapport

Méthodologie de recherche-création
et de recherche-action

Séminaires LESA

Séminaire : qu'est ce que la dramaturgie ?

● Ces séminaires prévus pour l'ensemble des étudiant.e.s de la mention du Master Arts font partie d'un tronc commun aux parcours Arts de la scène, Arts plastiques et Sciences de l'art, Création Numérique, Médiation culturelle de l'art. Il vise à développer la transdisciplinarité des formations et à sensibiliser les étudiant.e.s aux recherches du Laboratoire d'études en sciences des arts (LESA) à travers ses différents axes de recherche.

Chaque séance est obligatoire et fait l'objet d'une évaluation.

13 H

Format·eur·rice : variables
<https://lesa.univ-amu.fr/>

Évaluation : assiduité

● Dans la préparation de ces séminaires thématiques, la FAI-AR invite un panel de professionnels et universitaires spécialistes des questions soulevées, pour partager différents points de vue sur un même objet et nourrir une conversation sur les applications possibles pour l'artiste.

14 H à 21 H

par thématique

Format·eur·rice : variables

Évaluation : assiduité

● Programme spécifique en anglais autour des thématiques suivantes :
Se présenter (à l'écrit et à l'oral), présenter une idée ou un projet de création (à l'écrit et à l'oral), acquérir des bases du langage pour demander un financement, des aides à la production, des subventions, développer la langue autour de l'univers des arts de la rue, de la scène, du spectacle vivant et de l'espace public (vocabulaire, expressions...).

17,5 H

Formatrice : Alix Godfree, *English On Mars*
<https://www.englishonmars.com/>

Évaluation : évaluation sur exercices oraux et écrits

Séminaire thématique : espaces publics

Anglais professionnel

Suivi des recherches

TECHNIQUES SPECIALISEES DE CREATION EN ESPACE PUBLIC

203 H

● Ce module dédié à l'écriture entend offrir à chacun.e des apprenti.e.s un espace d'expérimentation où amorcer ou prolonger un travail d'écriture. Le module est conçu de façon à pouvoir s'adapter à la pratique de chacun, en expérimentant l'écriture d'un texte destiné ou pas à être prolongé par la suite.

31 H

Formateur : Antoine Mouton

Évaluation : cas pratique

Écriture

Essais de direction #2 :
porter un texte en espace public

● Cet essai de direction se déploie entre Marseille et Villeurbanne, en collaboration entre la FAI-AR, les Ateliers Frappaz, la classe d'écriture dramatique de l'ENSATT (École nationale supérieure des Arts et Techniques du Théâtre) et le Geiq Théâtre Compagnonnage, dispositif d'emploi et de formation en alternance pour comédiens.

De janvier à juin, les apprenti.e.s réunis en équipes de mise en scène sont amené.e.s à diriger des comédiens, interprétant des textes écrits par les auteurs et autrices de l'ENSATT, dans les espaces publics entourant les ateliers Frappaz. Les formes ainsi créées seront présentées au public à l'occasion du festival "les Invités" de Villeurbanne, du 18 au 21 juin 2026.

168 H

Formatrices : Mathilde Delahaye et Karelle Prugnaud

Évaluation : cas pratique

METHODOLOGIE PERSONNELLE DE CREATION EN ESPACE PUBLIC

cf page 24

259 H

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

108,5 H

cf page 22

PROFESSIONNALISATION

143 H

Jalonnant les parcours de formation, ces temps de retour d'expérience permettent de fluidifier la dynamique et d'étayer le groupe en formation, les collectifs de travail, à partir des questions qui se posent tout au long du cursus. À partir des questionnements amenés par les apprentie-s, l'objectif est de renforcer et étayer la compréhension des enjeux à la fois individuels et collectifs qui les traversent tout au long du cursus. Des éclairages plus théoriques sont apportés en fonction des situations partagées pendant les séances ; des thématiques diverses pourront y être travaillées comme la construction de son identité professionnelle, les questions de place, de légitimité, de reconnaissance, les enjeux autour de la coopération et du travail.

La FAI-AR garantit la confidentialité de ces temps de retour.

14 H

au deuxième semestre

Formatrice : Anaïs Lemaignan

Évaluation : module non évalué

Axe méthodologie de projet :

- Les bases de la méthodologie de projet : planifier, coordonner, organiser le suivi, évaluer.
- Les bases de l'utilisation d'Excel en gestion de projet.

Axe cadres juridiques du/de la porteur-euse de projets :

- La structuration juridique pour une activité artistique.
- Focus sur la philosophie associative et la création d'association.

Axe trajectoire professionnelle :

- Suivi de professionnalisation : accompagnement individuel semestriel à la clarification d'une trajectoire et d'objectifs professionnels, pour faire le lien entre l'identité professionnelle avant, pendant et après la formation supérieure.
- Posture professionnelle et connaissance du secteur #1.

Axe communication professionnelle :

Identifier ses différents interlocuteurs.

- Prendre contact par email.
- Présenter sa démarche à l'écrit et à l'oral.

Retours d'expériences
et suivi de groupe

Stage d'observation en structure
professionnelle artistique

Modules de professionnalisation

Ce premier stage d'observation et d'analyse, d'une durée de 5 jours, a pour objectif d'appréhender la réalité du travail mené au quotidien par une organisation en relation avec les artistes, les publics, les institutions et le territoire. Il s'agit d'entrer au cœur d'un projet artistique et culturel afin d'en comprendre l'histoire, les valeurs, l'organisation et le fonctionnement. A l'issue du stage, chacun rédige un court rapport reflétant sa compréhension des enjeux de la structure, partagé oralement à l'ensemble des apprentie-s de la promotion.

35 H

Formatrice : un-e tuteur-ice dans chaque structure d'accueil

Évaluation : rapport écrit et présentation orale

87 H

Formateur-ice : en cours de définition

Évaluation : variable suivant contenus

COMPETENCES TRANSVERSALES ET GENERALES

499 H

TECHNIQUES SPECIALISEES DE CREATION EN ESPACE PUBLIC

217 H

Ce module se déploie en 2 intercessions, à cheval sur les semestres 3 et 4. Privilégiant la posture et le travail d'auteur·rice, il est consacré à l'écriture de textes autour de chaque Projet Personnel de Recherche et Création des apprenti·es. Il met au centre du travail l'écriture, la lecture et l'analyse des textes rédigés par chaque apprenti·e, autour des intentions artistiques, du projet dramaturgique, de l'esthétique déployée, ou des questionnements à l'œuvre entre recherche artistique et mises en forme singulières. L'enjeu étant de trouver son écriture propre, propre à son univers artistique et singulier, qui prenne sens pour les lecteur·rice·s sans pour autant tomber dans l'écrit convenu, attendu ou conforme.

20H

au semestre 3

Formateur : Antoine Mouton
Évaluation : assiduité et évaluation continue

Ces séminaires prévus pour l'ensemble des étudiant·es de la mention du Master Arts fait partie d'un tronc

commun aux parcours Arts de la scène, Arts plastiques et Sciences de l'art, Création Numérique, Médiation culturelle de l'art. Il vise à développer la transdisciplinarité des formations et à sensibiliser les étudiant·es

aux recherches du Laboratoire d'études en sciences des arts (LESA) à travers ses différents axes de recherche.

Chaque séance est obligatoire et fait l'objet d'une évaluation.

16H

Formateur·rice : variables
<https://lesa.univ-amu.fr/>
Évaluation : assiduité

Séminaires LESA

Introduction au mémoire

Méthodologie de la recherche universitaire

Ce rendez-vous d'une demie journée permet d'identifier les enjeux et attendus sur le mémoire de fin de Master 2 AMU.

3H

Formatrice : Anyssa Kapelus
<https://lesa.univ-amu.fr/>
Évaluation : note d'intention

Ce troisième essai de direction met au travail la prise en compte des spectateur·ice·s dans le travail de création. Réuni·es en équipes, les apprenti·es travaillent en plusieurs étapes pour comprendre et s'approprier les outils de partition spectatrice développés par Gabriella Cserhàti au sein du GK collective : ils passent ainsi de la reproduction d'une séquence de répertoire de l'intervenante pour une spectateur·rice, jusqu'à l'invention de leur propre séquence de mise en scène pour un groupe de spectateur·ice·s.

84H

Formatrice : Gabriella Cserhàti
Évaluation : mises en pratique

Essais de direction #3 :
penser la place du·de la spectateur·ice

Essais de direction #4 :
laboratoire d'humanité - travailler sa posture de direction

Essais de direction #5 :
préparation : repérage et recherche
de lieux d'accueil de direction

Écriture et comité de lecture

Trois journées de repérage et préparation des cinquièmes essais de direction prévus en janvier 2027, qui se dérouleront à Marseille et en présence d'équipes extérieures.

20H

Formateur·rice : en cours

L'enjeu de cet essai, qui se déploie entre Chalon-sur-Saône et Marseille, est la construction de sa posture de direction. Au fil d'une série de tentatives et d'expérimentation, il s'agira d'identifier la chaîne et les articulations entre éthique et posture, protocoles et méthodes, outils choisis et relations privilégiées au sein de son équipe. Quels degrés d'explicité et d'implicite se présentent dans mon travail et mes relations de travail ? Quelles sont les articulations, les incidences du type de direction avec le processus de création ? Que signifie "diriger" ?

90H

Formatrices : Julie Lefebvre, Pina Wood
Évaluation : mises en situation

METHODOLOGIE PERSONNELLE DE CREATION EN ESPACE PUBLIC

—● 52 H —

ORGANISATION

PEDAGOGIQUE

—● 83 H —

cf page 22

Le suivi dramaturgique des projets personnels s'échelonne entre septembre 2026 et mars 2027. Il prend la forme d'une demi journée d'intervention en plénière sur la définition des enjeux du travail à venir, suivie de rendez-vous individuels ou en binôme avec l'intervenante qui guide et questionne chaque apprentie dans l'identification des enjeux dramaturgiques clés de leur processus de recherche et création, puis dans leur déploiement.

Dramaturgie des projets personnels

Voyageurs du présent : immersion contextuelle

Suivi des recherches personnelles

- Dans la continuité de la recherche personnelle déployée en année 1, les intervenants proposent ponctuellement des rendez-vous individuels de suivi de recherche au cours des semestres 3 et 4.

1,5 H

Formateur·rice : Stéphane Bonnard, Alix Denambrière, Caroline Melon
Évaluation : non évalué

22,5 H

Formatrice : Marie Reverdy

Évaluation : évaluation continue et rendu écrit au semestre 4

cf page 25 «Semestres 2 à 4 : Expériences contextuelles en territoires»

PROFESSIONNALISATION

—● 119 H —

Axe méthodologie de projet :

- Bases d'Excel : listing de contacts et suivi, calendriers, budgets,
- Concevoir et suivre un budget (approche reliée à la démarche projet).

Axe trajectoire professionnelle :

- Rencontre de professionnels,
- Suivi de professionnalisation.

30,5 H

Formateur·rice : divers

Évaluation : diverses modalités suivant les axes

- Temps de rendez-vous réguliers, planifiés entre les semestres 3 et 4, visant au suivi des parcours de résidences et de la gestion des bourses attribuées aux apprenties dans le cadre des projets personnels de recherche et création.

1,5 H

Formatrice : Léa Malhouître

Évaluation : assiduité et rendus intermédiaire

Retours d'expériences
et suivi de groupe

Stage en compagnie

Modules de professionnalisation

Suivi des parcours de résidence

- Jalonnant les parcours de formation, ces temps de retour d'expérience permettent de fluidifier la dynamique et d'étayer le groupe en formation, les collectifs de travail, à partir des questions qui se posent tout au long du cursus. À partir des questionnements amenés par les apprenties, l'objectif est de renforcer et étayer la compréhension des enjeux à la fois individuels et collectifs qui les traversent tout au long du cursus. Des éclairages plus théoriques sont apportés en fonction des situations partagées pendant les séances ; des thématiques diverses pourront y être travaillées comme la construction de son identité professionnelle, les questions de place, de légitimité, de reconnaissance, les enjeux autour de la coopération et du travail. La FAI-AR garantit la confidentialité de ces temps de retour.

7 H

au troisième semestre

Formatrice : Anaïs Lemaignan

Évaluation : module non évalué

- Le stage de collaboration artistique au sein d'une structure culturelle a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et de mettre en œuvre les compétences d'assistance à la mise en scène et de portage de projet acquises par le·la stagiaire pendant la formation. Il s'agit également pour le·la stagiaire de mettre en discussion et en partage son parcours afin de s'appuyer sur l'expérience des personnes de la structure accueillante. À minima pendant ce stage, l'apprentie participe aux temps collectifs de l'équipe et s'entretient avec les différents salariés.

7 H

Évaluation : rendu écrit et présentation orale

SEMESTRE 4 ➔ 788 H

AVERTISSEMENT : en raison de réflexions en cours sur la sortie de formation, le programme de ce quatrième semestre de formation est susceptible d'évolutions importantes.

COMPETENCES TRANSVERSALES ET GENERALES

788 H

TECHNIQUES SPECIALISEES DE CREATION EN ESPACE PUBLIC

140 H

Ce module se déploie en 2 intercessions, à cheval sur les semestres 3 et 4. Privilegiant la posture et le travail d'auteur-trice, il est consacré à l'écriture de textes autour de chaque Projet Personnel de Recherche et Création des apprenti-e-s. Il met au centre du travail l'écriture, la lecture et l'analyse des textes rédigés par chaque apprentie, autour des intentions artistiques, du projet dramaturgique, de l'esthétique déployée, ou des questionnements à l'œuvre entre recherche artistique et mises en forme singulières. L'enjeu étant de trouver son écriture propre, propre à son univers artistique et singulier, qui prenne sens pour les lecteur-trices sans pour autant tomber dans l'écrit convenu, attendu ou conforme.

21 H

au semestre 4

Formateur : Antoine Mouton

Évaluation : assiduité et évaluation continue

Trois jours de rencontres professionnelles participatives construites en résonance directe avec les expériences contextuelles en territoire amorcées au printemps 2026.

21 H

Format-eur-ric-e : à définir
Évaluation : à définir

Séminaires thématiques

Séminaire professionnel :
les discussions voyageuses / séminaire
participatif sur voyageuses du présent

Suivi des mémoires

Dans la préparation de ces séminaires thématiques, la FAI-AR invite un panel de professionnels et universitaires spécialistes des questions soulevées, pour partager différents points de vue sur un même objet et nourrir une conversation sur les applications possibles pour l'artiste. Les thématiques abordées seront déterminées en cours de cursus, afin de les ajuster au mieux aux besoins des apprenti-e-s.

14 H

Format-eur-ric-e : variables
Évaluation : assiduité

Dans la continuité des heures effectuées au semestre 3, les apprenti-e-s sont accompagnée-s dans la problématisation et le cadrage de leurs mémoires de fin de Master, jusqu'à la soutenance prévue à l'automne 2027.

11,5 H

Formatrice : Anyssa Kapelus, Magali Lochon
Évaluation : mémoire et soutenance

ESPACE PUBLIC

140 H

Ce module se déploie en 2 intercessions, à cheval sur les semestres 3 et 4. Privilegiant la posture et le travail d'auteur-trice, il est consacré à l'écriture de textes autour de chaque Projet Personnel de Recherche et Création des apprenti-e-s. Il met au centre du travail l'écriture, la lecture et l'analyse des textes rédigés par chaque apprentie, autour des intentions artistiques, du projet dramaturgique, de l'esthétique déployée, ou des questionnements à l'œuvre entre recherche artistique et mises en forme singulières. L'enjeu étant de trouver son écriture propre, propre à son univers artistique et singulier, qui prenne sens pour les lecteur-trices sans pour autant tomber dans l'écrit convenu, attendu ou conforme.

21 H

au semestre 4

Formateur : Antoine Mouton

Évaluation : assiduité et évaluation continue

Essais de direction #5 : direction d'équipe en espace public

Écriture et comité de lecture

Retours sur les esquisses (entre apprentis)

Quatre journées dédiées à la préparation et l'animation entre apprenti-e-s de temps de retours artistiques réciproques sur les esquisses, selon la méthodologie de retour musclée depuis le premier semestre de formation.

28 H

Quelques semaines avant les premières résidences de projets personnels de recherche et création, ce module met chaque apprentie en situation de diriger une équipe artistique temporaire en bénéficiant des apports méthodologiques et artistiques des intervenants en présence. Le travail, amorcé dès l'automne 2026 recouvre :

- le recrutement d'une équipe de bénévoles pour 6 jours de travail,
- le repérage et le choix d'un lieu de travail à l'intérieur d'un périmètre défini de la ville de Marseille,
- la définition des ambitions artistiques projetées sur le temps impart,
- la construction d'un programme et d'une méthodologie de travail,
- les relations avec un lieu d'accueil professionnel,
- la direction d'une équipe bénévole.

L'enjeu n'est pas d'aboutir à une présentation publique, mais de continuer à construire posture de direction, identité artistique et méthodes.

90 H

Format-eur-ric-e : à définir

Évaluation : mises en pratique

METHODOLOGIE PERSONNELLE DE CREATION EN ESPACE PUBLIC

308 H

cf page 25 «Semestres 2 à 4 : Expériences contextuelles en territoires»

Voyageuses du présent : immersion contextuelle

Résidences de projets personnels de recherche et création (PPRC)

Deux semaines de résidences ciblées sont dédiées à la préparation par chaque équipe des Esquisses.

63 H

Formateur·rice·s : équipe FAI-AR
Évaluation : liée à l'esquisse et aux retours du comité pédagogique

Résidences de préparation des esquisses

Les Esquisses

Dramaturgie des projets personnels

Présentation artistique de fin de parcours au cours de laquelle chaque apprentie propose et réalise un geste artistique, à destination d'un public convié, témoignant de l'état et des perspectives de son projet personnel de recherche et création. Chaque geste fait l'objet de retours artistiques et d'une évaluation par un comité pédagogique ad hoc.

42 H

Formateur·rice·s : à déterminer
Évaluation : Mise en pratique

Dans la continuité de la recherche personnelle déployée en année 1, les intervenants proposent ponctuellement des rendez-vous individuels de suivi de recherche au cours des semestres 3 et 4.

7 H

Formateur·rice·s : Stéphane Bonnard, Alix Denambrière, Caroline Melon
Évaluation : non évalué

Dès le printemps 2026, chaque apprentie se mobilise à la recherche de lieux d'accueil en résidence cohérents avec les enjeux de son PPRC en cours de définition. Ce travail préparatoire se concrétise au printemps 2027 par plusieurs semaines de résidences menées en autonomie, avec une équipe de création bénévole. Accompagnée par la FAI-AR, chaque apprentie assure pleinement la coordination logistique, budgétaire et artistique de ses résidences.

105 H

Formateur·rice·s : équipe FAI-AR
Évaluation : l'évaluation est assurée de façon indirecte dans le cadre des modules de professionnalisation

Sessions d'entretiens individuels programmés avec l'intervenante, pour continuer le travail dramaturgique autour des PPRC.

7 H

Formatrice : Marie Reverdy
Évaluation : rendu d'une note dramaturgique

Deux journées en sous-groupes pour questionner la place potentielle de la technique dans les projets personnels de recherche et création et commencer à expérimenter.

14 H

Formateur·rice·s : à définir
Évaluation : non évalué

SEMESTRE 4 ➔ 788 H

AVERTISSEMENT : en raison de réflexions en cours sur la sortie de formation, le programme de ce quatrième semestre de formation est susceptible d'évolutions importantes.

PROFESSIONNALISATION

140 H

ORGANISATION

PEDAGOGIQUE

153,5 H

Plus d'informations à venir

Axe méthodologie de projet :

- Rechercher, lire et répondre à un appel à projet,
- Financer sa création : création, production, diffusion.

Axe cadres juridiques du de la porteur-se de projets :

- Réglementation des projets en espace public,
- Bases de fiscalité,
- Gestion associative : budgets, financements d'une structure.

Axe trajectoire professionnelle :

- Suivi de professionnalisation,
- Rencontre de professionnels,
- Posture professionnelle et connaissance du secteur,
- Les cadres d'emploi dans le secteur culturel : statuts, opportunités, contraintes.

Axe communication professionnelle :

- Elaborer un dossier projet,
- Outils et stratégies de communication #2,
- Présenter sa démarche à l'écrit et à l'oral #2.

127,5 H

Formateur·ice : divers

Évaluation : dossier écrit et oral

Retours d'expériences
et suivi de groupe

Modules de professionnalisation

Suivi budgétaire (bourses)

Heures dédiées au suivi de la gestion des bourses financières déléguées aux apprenti·e·s dans le cadre des PPRC.

2,5 H

Formateur·ice·s : Adil Afkir, Léa Malhouitre

Évaluation : continue, incluant plusieurs rendus intermédiaires

Jalonnant les parcours de formation, ces temps de retour d'expérience permettent de fluidifier la dynamique et d'étayer le groupe en formation, les collectifs de travail, à partir de questions qui se posent tout au long du cursus. À partir de questionnements amenés par les apprenti·e·s, l'objectif est de renforcer et étayer la compréhension des enjeux à la fois individuels et collectifs qui les traversent tout au long du cursus. Des éclairages plus théoriques sont apportés en fonction des situations partagées pendant les séances ; des thématiques diverses pourront y être travaillées comme la construction de son identité professionnelle, les questions de place, de légitimité, de reconnaissance, les enjeux autour de la coopération et du travail.

La FAI-AR garantit la confidentialité de ces temps de retour.

7 H

au quatrième semestre

Formatrice : Anaïs Lemaignan

Évaluation : module non évalué

DIPLÔMES

L'évaluation permet aussi de valider les acquis dans la perspective d'une diplomation. Le cursus de la FAI-AR donne lieu à délivrance d'un double diplôme :

- Un diplôme d'établissement établi sur l'intégralité des enseignements du cursus, qui correspond à une attestation de formation professionnelle et a valeur de notoriété au sein du secteur professionnel.
- Le diplôme de master Arts, parcours Arts de la scène, axe « écritures scéniques en espace public » délivré par Aix-Marseille Université, établi sur la partie du programme de la formation supérieure donnant lieu à l'attribution de crédits ECTS.

FOCUS SUR LE MASTER

La maquette du Master se compose de l'imbrication de différents items :

Les blocs de connaissances et de compétences (BCC) structurent l'ensemble de la maquette. Ils sont divisés en unités d'enseignements (UE), parfois elles-mêmes composées d'ECUE, "éléments constitutifs d'une unité d'enseignement" dont la moyenne détermine la note attribuée à l'UE.

Chaque UE validée permet l'obtention d'un nombre donné de crédits, les "ECTS", système de points européen permettant de valider des unités d'enseignement dans le supérieur. Chaque semestre de formation correspond en moyenne à 30 crédits obtenus.

En Master 1 :

L'année est validée lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- Les moyennes annuelles des blocs de connaissances et de compétences (BCC) "jumeaux" sont supérieures ou égales à 10/20
- La moyenne annuelle d'un BCC jumeau est inférieure à 10/20 mais supérieure ou égale à 9,5/20 et les moyennes annuelles des autres BCC jumeaux sont supérieures ou égales à 10/20

Les BCC jumeaux (qui regroupent les mêmes connaissances et compétences) se compensent entre semestres.

En Master 2 :

Les BCC ne se compensent pas entre eux, ni dans le semestre, ni à l'année. La validation de l'année impose d'avoir une moyenne d'au moins 10/20 à chacun des BCC.

L'acquisition de l'année confère à l'étudiant.e l'ensemble des crédits correspondants.

Dans le cadre de son partenariat avec Aix Marseille Université, la FAI-AR assure environ 90% du volume horaire total du Master.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

L'évaluation est un outil de suivi et d'analyse du cursus ainsi qu'un outil de validation des acquis de formation. Elle permet d'apprécier le degré d'acquisition par les apprenti.e.s des aptitudes, capacités, connaissances et compétences apportées par les enseignements.

En fonction des objectifs de chaque module, l'évaluation est confiée aux personnes les plus à même d'observer les résultats : intervenant.e.s, jurys, tuteur.rice.s ou équipe de coordination pédagogique. Les modalités d'évaluation peuvent différer selon les enseignements : contrôle continu, rendu écrit, entretien, exposé, présentation performée.

Les fiches pédagogiques transmises aux apprenti.e.s en amont de chaque enseignement précisent le type d'évaluation prévu, l'identité de l'évaluateur.rice, l'unité d'enseignement (UE) à laquelle ils se rapportent éventuellement dans la grille du Master et leur coefficient respectif au sein de cette UE.

Tous les modules de pratique artistique et de méthodologie personnelle de recherche et création font l'objet d'évaluations formatives, délivrées en cours de module par les formateurs sous forme de feedbacks individuels ou collectifs, permettant l'amélioration continue des compétences mobilisées. En complément, à l'issue de chaque module, un retour écrit à l'intention de l'apprenti.e fait état des compétences mobilisées et acquises pendant le temps de formation, tout en identifiant des pistes de travail.

Par ailleurs, de nombreux modules, et particulièrement ceux comptabilisés dans le parcours du Master, font l'objet d'une notation sur 20 points permettant d'apprécier l'atteinte par l'apprenti.e des objectifs et compétences visés. En fonction des situations et des enjeux de chaque module, différentes méthodes justifient l'attribution d'une note :

Auto-évaluation par les apprenti.e.s, à partir d'une grille d'objectifs,

- Évaluation d'un rendu final par le-la formateur.rice,
- évaluation sur la base d'une grille de critères observables, relevées pendant la durée de la formation.

Si vous souhaitez des précisions relatives aux correspondances entre les enseignements et modules FAI-AR et les UE de la maquette du Master 1 et 2 d'AMU, n'hésitez pas à solliciter l'équipe pédagogique.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

À l'issue de chaque promotion, la FAI-AR propose des mesures d'accompagnement à la professionnalisation sur les 2 années suivant la formation. Ce dispositif est évolutif et ses modalités peuvent évoluer d'une promotion à l'autre. Les principales mesures sont les suivantes :

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

un accompagnement individuel à l'insertion professionnelle avec un bureau de production : pendant toute la durée du programme d'insertion post-formation, les ancien·ne·s apprenti·e·s bénéficient d'un accompagnement personnalisé à la professionnalisation, à la fois sous forme de conseil et d'aide à la mise en œuvre.

FORMATION POST FAI-AR

un temps de formation collective en post formation autour de modules de professionnalisation spécialement ciblés sur les enjeux du porteur de projet : questions administratives, de réglementation. Le programme précis sera construit en fonction des besoins constatés en sortie de formation.

CARNET DE ROUTE

un soutien des ancien·ne·s apprenti·e·s pour faciliter leur rencontre avec le milieu professionnel au travers de l'édition d'un carnet de route (imprimé et/ou numérique) présentant la démarche artistique de chaque apprenti·e.

PRÉSENTATIONS DE PROJETS

des bulles professionnelles, temps de présentation de projets, ouverts à l'ensemble des apprenti·e·s sortants permettant la rencontre avec des partenaires potentiels.

COMPAGNONNAGE DE PRODUCTION

le compagnonnage de production dont les objectifs sont de soutenir et accompagner les démarches de production en favorisant des liens qualitatifs avec les structures d'accueil.

RESSOURCES

LES RESSOURCES À DISPOSITION

L'ENT

Depuis 2023, la FAI-AR a mis en place une plateforme pédagogique d'échange entre apprenti·e·s, stagiaires et équipe pédagogique : un ENT (environnement numérique de travail).

Cette plateforme vise à concentrer toutes les informations utiles aux apprenti·e·s et stagiaires pour le bon déroulement de leur formation. Sont, entre autres, disponibles via l'ENT :

- L'agenda,
- le rappel des prochaines échéances,
- les ressources liées aux modules,
- un lieu de stockage de documents administratifs,
- un espace de veille partagée.

Les modalités de fonctionnement de l'ENT sont décrites dans un guide écrit, dédié aux apprenti·e·s, et transmis en début d'année.

LES CENTRES DE

DOCUMENTATION

La FAI-AR

La FAI-AR dispose d'un fonds documentaire d'environ 440 ouvrages et 6 abonnements à des revues spécialisées, accessible à tous pendant ces deux ans de formation. Les modalités de consultation sont précisées en annexe (Cf. règlement de la salle de documentation).

Le règlement est également disponible sur place. Ce fonds est régulièrement complété dans le cadre d'une politique d'acquisition d'ouvrages de référence ou liés à des séquences particulières du cursus. Les apprenti·e·s ont la possibilité de formuler des propositions d'achat qui seront évaluées au regard de la politique d'acquisition et des moyens disponibles.

Aix-Marseille Université

Le partenariat avec Aix-Marseille Université permet à chaque apprenti·e de bénéficier d'un accès à toutes les bibliothèques de l'Université, selon les modalités fixées par chacune d'entre elles. Il est possible de consulter les ouvrages sur place et de les emprunter pour un délai de quelques semaines.

ARTCENA

Le fonds numérisé du centre de ressources d'ARTCENA est entièrement mis à disposition des apprenti·e·s. Ils peuvent y accéder sur place et en ligne : <https://documentation.artcena.fr/>

Comment emprunter ?

- 1 Choisir un livre
- 2 Enregistrer l'emprunt auprès de la communication
- 3 Retourner le livre au bureau de la communication



Tout emprunt ou retour de livre doit obligatoirement être effectué auprès de la communication.

Documentation photographique et vidéographique

Certains modules de la formation supérieure sont filmés et photographiés. L'objectif est double : documenter et communiquer sur la formation supérieure et ses différents enseignements (site Internet, réseaux sociaux, revues...), mais également offrir aux apprenti·e·s un support pédagogique sur lequel s'appuyer pour s'auto-évaluer et garder une trace de leur travail.

Ces photos et vidéos sont partagées avec tou·te·s les apprenti·e·s pendant la formation.

EMPRUNT DU MATÉRIEL

La FAI-AR dispose d'un parc de matériel nécessaire au bon déroulement des modules pédagogiques, dans le cadre du travail collectif ou du travail individuel des apprenti·e·s. La gestion, la maintenance et l'organisation de la mise à disposition de ce matériel relèvent de la responsabilité des régisseur·euses.

Les listes de matériel sont disponibles dans l'ENT

Le parc de matériel comporte 3 catégories distinctes :

- le matériel en autogestion,
- le matériel susceptible d'être emprunté à la demande,
- le matériel qui ne peut être emprunté et qui ne sort pas de l'enceinte de la FAI-AR.

AUTOGESTION

Le matériel en autogestion est entreposé dans l'atelier des apprenti·e·s. Il est accompagné d'une liste exhaustive et d'un cahier d'emprunt qui doit être tenu à jour. Les apprenti·e·s fixent ensemble les délais et autres règles qui leur semblent opportunes. En cas de dysfonctionnement, la FAI-AR se réserve le droit de décider unilatéralement des modalités de gestion.

Un point trimestriel (état des lieux et éventuelles demandes) est réalisé avec les deux référent·es matériels sortant·e·s et les deux référent·es entrant·e·s.

SUR DEMANDE

Le matériel susceptible d'être emprunté à la demande est géré par la régisseuse de la FAI-AR. Une liste exhaustive de ce matériel est tenue à la disposition des apprenti·e·s. Toute demande d'emprunt doit lui être envoyée par mail une semaine avant la date de retrait souhaitée. La durée maximale d'emprunt est de quinze jours. Ce délai peut être écourté par la régisseuse en fonction des besoins de la formation.

Les besoins techniques relatifs aux modules de formation de la FAI-AR sont prioritaires. Tout le matériel emprunté doit être retourné dans un délai maximum d'une semaine avant un départ en itinérance.

PAS D'EMPRUNT

Une partie du matériel technique (outillage du container et matériel propre à l'activité des salariés), n'est pas disponible à l'emprunt.

OÙ TROUVER DU MATÉRIEL

EN LOCATION OU ACHAT ?

ARSUD - Location de matériel scénique

<https://arsud-regionsud.com/louer>

L'accès aux services d'Arsud est réservé exclusivement aux collectivités locales, aux établissements publics et aux associations loi 1901, œuvrant dans le sens de la création artistique, de la formation et d'animations culturelles et dont le siège social est basé en Région Sud.

La réserve des arts - Achats de matériaux

<https://www.lareservedesarts.org>

Sa mission solidaire est d'accompagner les professionnel·le·s du secteur de la culture, de la création et de l'artisanat dans l'appropriation des pratiques de l'économie circulaire et le réemploi de matériaux.

Tout emprunt de matériel est soumis au respect d'un protocole de mise à disposition dont voici les principes :

- un chèque de caution de 300 €, non daté est demandé à chaque apprenti·e au début de la formation,
- tout emprunt suppose que l'emprunteur·se ait les connaissances nécessaires à l'utilisation du matériel. Dans le cas contraire, une démonstration par la·le régisseur·se est à planifier,
- tout prêt suppose un état des lieux et un inventaire des accessoires et consommables à la sortie et au retour du matériel,
- le groupe des apprenti·e·s désigne deux référent·e·s matériels en charge du suivi et de l'interface avec la·le régisseur·se pour tout ce qui a trait au parc de matériel. Un roulement de ces responsables est effectué régulièrement. La prise de fonction implique un état des lieux et inventaire du matériel en autogestion à réaliser avec la régisseuse de la FAI-AR,
- les listes de matériel sont disponibles dans l'espace de partage de documents numériques (Google drive-ENT) ainsi que dans le logiciel de gestion de matériel (GDM).

BUREAUTIQUE

Chaque apprenti·e devra disposer de son ordinateur personnel ainsi que d'un moyen de stockage de média (disque dur ou clé USB).

Un poste dédié à la bureautique est disponible dans l'espace apprenti·e·s. Une connexion internet Wifi leur est dédiée. Le code d'accès est affiché dans la salle de cours et dans l'atelier.

L'usage de l'imprimante de l'équipe pédagogique est mutualisé avec les apprenti·e·s. L'impression est possible depuis le poste dédié.

ESPACE INDIVIDUEL

La FAI-AR fournit à chaque apprenti·e le mobilier nécessaire à l'installation d'un espace de travail personnel : un casier, une chaise et un bureau. La FAI-AR ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou dommages sur des objets personnels dans ses locaux.

Une bannette de correspondance, placée dans l'espace atelier, est attribuée à chaque apprenti·e.

Elle permet à l'équipe de déposer le courrier adressé aux personnes domiciliées à la FAI-AR ainsi que de transmettre des documents administratifs. Il est nécessaire de vérifier régulièrement son contenu.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Un kit d'équipement de protection individuelle (EPI) est remis à chaque apprenti·e à l'entrée en formation, comprenant :

- Une paire de chaussures de sécurité,
- une paire de gants,
- une tenue de travail,
- un gilet de sécurité, une veste de pluie.

Chaque apprenti·e a la charge de l'entretien de son espace de travail personnel et de son kit EPI pendant toute la durée de la formation. Ce kit devra être restitué à l'issue de la formation. En cas de perte ou de détérioration d'un élément, il appartient à l'apprenti·e de le remplacer à ses frais.

DOMICILIATION POSTALE

Les apprenti·e·s peuvent domicilier leur adresse postale à la FAI-AR pour recevoir leur courrier. La durée de cette domiciliation court de l'entrée en formation jusqu'à un mois après la date de fin de formation. Aucun suivi de courrier ne sera organisé par la FAI-AR après votre sortie de formation.

Le courrier individuel est réparti dans les casiers nominatifs des apprenti·e·s. La responsabilité de la FAI-AR ne peut être engagée en cas de non réception, de perte ou de détérioration d'un courrier ou d'un colis.

Pour des questions de responsabilité, les gardiens de la Cité des arts de la rue ne sont pas habilités à réceptionner le courrier ou les colis postaux.

LES VÉHICULES

Les véhicules FAI-AR

La FAI-AR dispose de deux minibus de 9 places. Les apprenti·e·s peuvent être amené·e·s à conduire ces véhicules pendant le temps de formation et dans le respect d'un protocole de mise à disposition dont voici les principes :

- Le·la conducteur·rice s'engage à utiliser le véhicule en conformité avec la réglementation en vigueur (code de la route, code des assurances, etc.),
- le·la conducteur·rice doit s'assurer de la validité de son permis,
- le·la conducteur·rice doit tenir à jour le carnet de suivi du kilométrage présent dans chaque véhicule,
- au retour du véhicule un état des lieux doit être rempli et signé par le·la conducteur·rice et par la régisseuse, il est interdit de fumer à l'intérieur du véhicule,
- les apprenti·e·s veillent impérativement à rendre le
- véhicule propre et vidé de tous effets personnels.

En cas de dysfonctionnement manifeste, la FAI-AR se réserve le droit d'organiser un roulement pour le nettoyage des véhicules. Elle se réserve également la possibilité d'interdire la conduite à un·e apprenti·e.

En cas d'infraction au code de la route, le·la conducteur·rice est responsable :

- La FAI-AR transmet l'avis de contravention au·à la conducteur·rice qui se doit de régler l'amende sans délai auprès des services compétents,
- La FAI-AR à l'obligation légale de désigner le·la conducteur·rice au moment de l'infraction.

Les véhicules personnels

Une liste nominative des apprenti·e·s utilisant leur véhicule personnel pour se rendre aux modules de formation qui se déroulent à la Cité des arts de la rue, ainsi que les plaques d'immatriculation de ces véhicules sont communiquées au poste de garde de la Cité des arts de la rue.

Les apprenti·e·s logés dans les studios de la FAI-AR peuvent stationner leurs véhicules à la Cité des arts de la rue hors période de formation tout en respectant les consignes de stationnement transmises par la chargée de production, la coordinatrice de la Cité des arts de la rue ou les directions techniques des structures de la Cité pour des événements ponctuels. Ces informations sont transmises sur la liste mail de la Cité des arts de la rue à laquelle chacun·e se doit d'être vigilant·e.



ACCÈS ET GESTION DES LOCAUX

LES ESPACES DE TRAVAIL

Les espaces de travail sont destinés aux activités de formation. Les espaces du bâtiment D et les algécos sont librement accessibles aux apprenti·e·s pendant les horaires d'ouverture de la FAI-AR. En dehors de ces horaires, l'usage est conditionné par l'adhésion des apprenti·e·s à l'association des apprenti·e·s de la FAI-AR.

Le référent de l'équipe FAI-AR sur l'usage des locaux est le régisseur de production qui tient à la disposition des apprenti·e·s un planning d'occupation des espaces.

Les apprenti·e·s doivent respecter les lieux mis à leur disposition, les maintenir propres et rangés, éteindre les lumières et le chauffage, fermer les espaces lors de leur départ. Ils doivent signaler tout problème constaté à l'équipe technique.

ACCÈS DES LOCAUX



L'accès aux locaux de formation n'est autorisé qu'aux personnes inscrites à la FAI-AR ou bénéficiant d'une invitation de la part des responsables pédagogiques.

Pour toute autre personne, l'accès au site est soumis à **autorisation écrite** de la FAI-AR. Toute demande doit être formulée par écrit : une liste nominative ainsi que les jours de présence de ces personnes doivent être **transmis par écrit au régisseur de production** qui la transmettra au poste de gardiennage.



Les locaux du bâtiment D sont sous alarme. Un temps de présentation sera organisé pour vous familiariser avec son fonctionnement. Chaque apprenti·e dispose de son propre badge. En cas de perte ou même de doute sur la perte éventuelle du badge, il est impératif de prévenir l'équipe technique qui pourra désactiver le badge le temps nécessaire à vérifier si le badge est effectivement perdu. La perte du badge sera facturée 10 €.



Le groupe des apprenti·e·s désigne **deux responsables des locaux** qui sont en charge du suivi et de l'interface avec l'équipe technique.



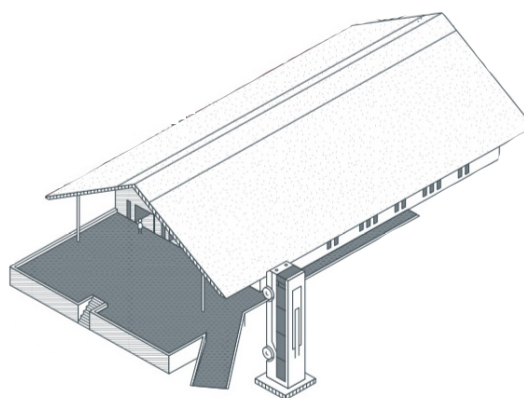
Aucun accès aux locaux de la FAI-AR ne sera possible pendant les périodes de fermeture annuelle, à savoir le mois d'août et deux semaines en décembre.

LES LOCAUX DE LA FAI-AR

LE BÂTIMENT D

L'espace principal de la FAI-AR se situe au 1^{er} étage du bâtiment D. On y trouve :

- les bureaux,
- le hall,
- l'atelier (espace des apprenti·e·s)
- dont l'espace de documentation,
- les sanitaires,
- la salle de cours,
- le plateau,
- l'espace de régie technique.

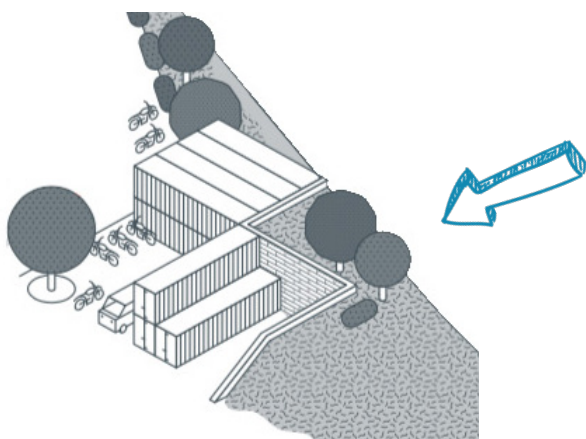


LES CONTAINERS

Les containers sont aménagés en ateliers et équipés de machines-outils ainsi que de matériaux variés, permettant la réalisation de petites constructions ou de projets de faible envergure. **L'accès à ces espaces n'est pas libre.**

Toute utilisation doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du ou de la régisseur-se. Cette démarche a pour objectif de définir les modalités d'utilisation des lieux et des équipements, d'évaluer la faisabilité du projet envisagé et de garantir la sécurité des usager-e-s tout en assurant une gestion responsable du matériel.

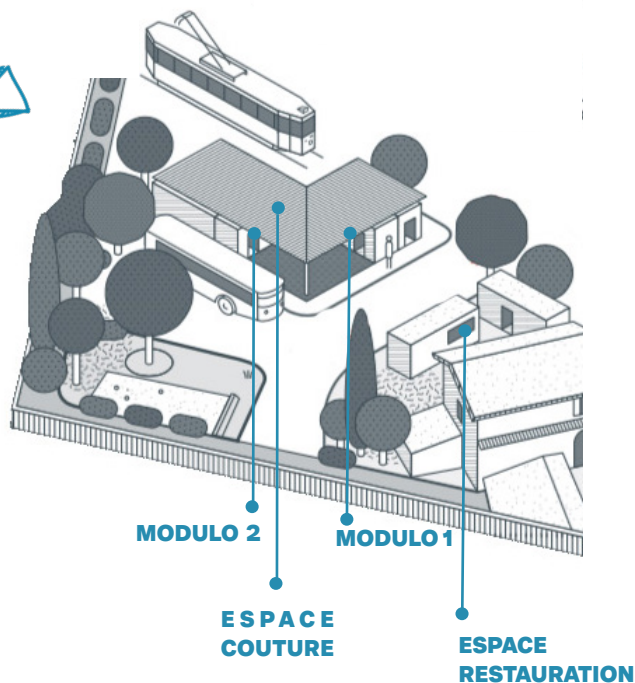
Toute personne souhaitant utiliser les outils électroportatifs devra obligatoirement avoir suivi une formation spécifique à leur usage. Cette mesure vise à prévenir les risques d'accident et à encourager une utilisation sécurisée et autonome des équipements. La formation à l'utilisation des machines-outils est assurée par le ou la régisseur-se.



LES ALGÉCOS

Les anciens locaux de la FAI-AR situés à l'entrée de la Cité, à côté de la loge des gardiens, sont mis à disposition des apprenti-e-s :

- Deux espaces modulables ("modulo 1" et "modulo 2"),
- Un espace couture ("tricot").
- Une cuisine (plaques, four, micro ondes, point d'eau),



Les apprenti-e-s s'organiseront pour maintenir ces espaces dans un état de propreté irréprochable et de fonctionnement optimal.

En cas de dysfonctionnement manifeste, la FAI-AR prendra les mesures nécessaires pour satisfaire aux obligations sanitaires et de sécurité.

À noter que cet espace peut être mis à disposition d'ancien-ne-s apprenti-e-s accueilli-e-s en résidence ponctuellement.

LES STUDIOS

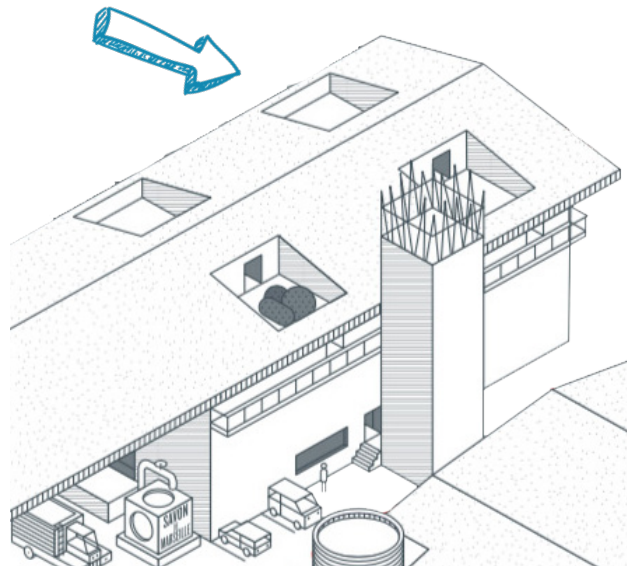
La FAI-AR, comme Lieux publics, dispose de studios au dernier étage du bâtiment F1.

Les studios de la FAI-AR sont des **espaces privés meublés** de 25 m² composés d'une chambre et d'une salle de bains (douche et sanitaires) privative. Six studios sont mis à la disposition des apprenti·e·s qui en font la demande, le dernier studio étant réservé à l'accueil des formateur·rice·s.

Les studios sont mis à disposition selon des règles d'usage définies par une convention d'occupation temporaire individuelle.

La partie dévolue à la FAI-AR se compose de :

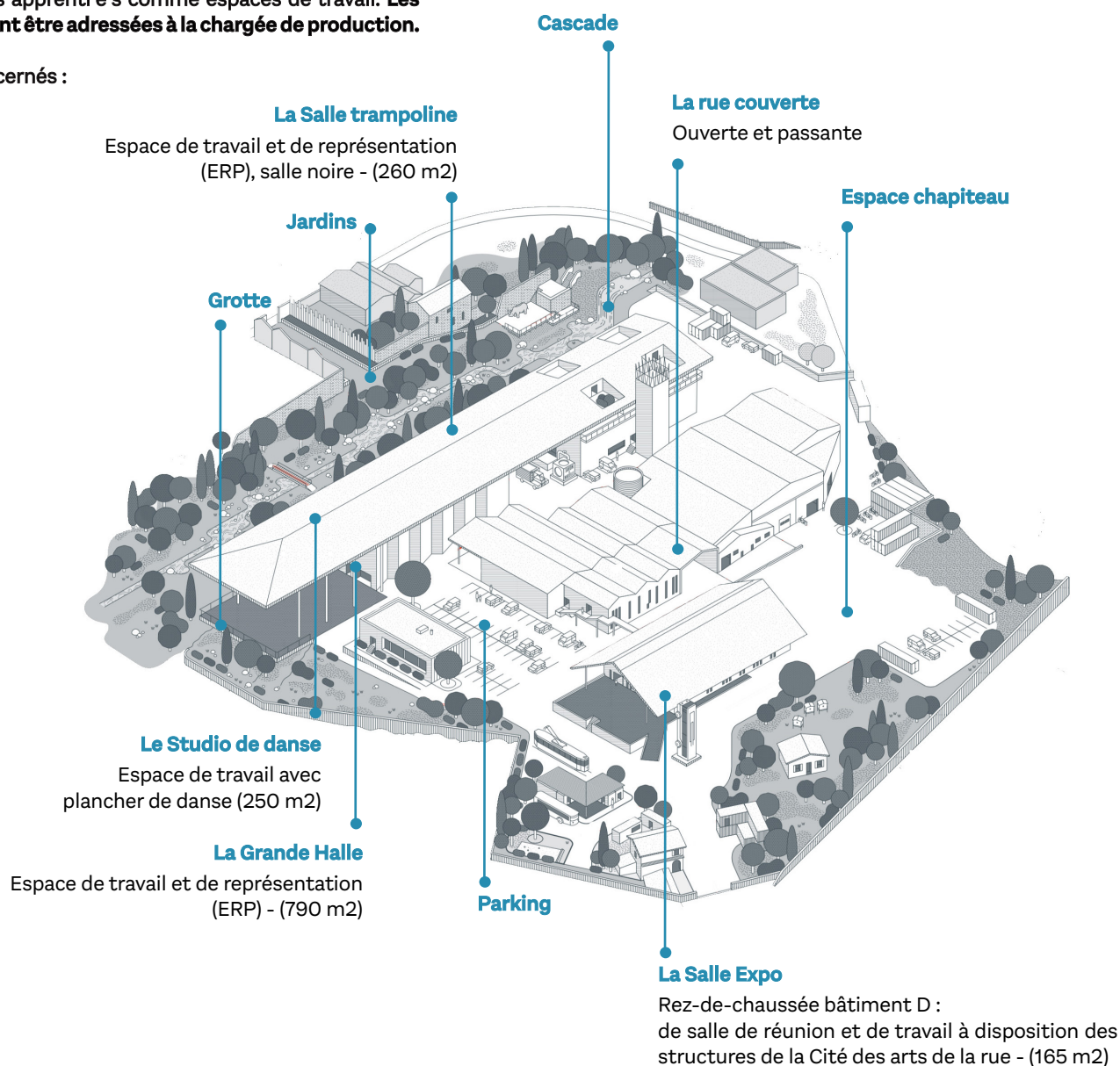
- 7 chambres individuelles dont une pour les PMR,
- une cuisine collective,
- un patio,
- une buanderie commune aux 3 unités d'habitation.



LES ESPACES MUTUALISÉS

Certains espaces de la Cité des arts de la rue peuvent être mis à disposition des apprenti·e·s comme espaces de travail. **Les demandes doivent être adressées à la chargée de production.**

Les espaces concernés :



ÊTRE APPRENTI·E

INSCRIPTION

L'INSCRIPTION À LA FAI-AR

L'inscription à la formation supérieure est effective à partir de la signature du contrat de formation professionnelle et du règlement intérieur par l'apprenti·e, ainsi que du versement des frais d'inscription de la FAI-AR. Ces frais d'inscription représentent la participation de l'apprenti·e au financement de sa formation pour les 22 mois. Ces frais sont à distinguer de ceux nécessaires pour l'inscription à Aix-Marseille Université.

L'INSCRIPTION À AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

L'inscription à la FAI-AR implique obligatoirement une inscription parallèle à Aix-Marseille Université (AMU), dans le cadre du Master Arts, parcours Arts de la scène, axe Écriture scénique en espace public. Cette procédure universitaire, encadrée par la FAI-AR, suit les modalités administratives et les droits d'inscription fixés chaque année par l'université. Les apprenti·e·s doivent s'y conformer selon le calendrier établi. En complément de l'inscription administrative, une inscription pédagogique est également exigée. Elle permet de formaliser le parcours académique. L'équipe pédagogique de la FAI-AR accompagne chaque apprenti·e de manière personnalisée tout au long de ces démarches, afin d'en faciliter la compréhension et d'en assurer le bon déroulement.

LE COÛT PÉDAGOGIQUE

La FAI-AR bénéficie de conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Ministère de la culture, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille, lui assurant des financements pérennes de ses activités. Ces trois financeurs permettent la prise en charge des frais pédagogiques et de fonctionnement de la formation supérieure.

La FAI-AR fait également appel au fonds de l'AFDAS dédié au plan de développement de compétences des intermittent·e·s du spectacle.

LES FRAIS LIÉS À L'ITINÉRANCE

Certains modules se déroulent à l'extérieur de Marseille et engendrent des frais de séjour. Le déplacement collectif, l'hébergement ainsi qu'un repas par jour de formation sont pris en charge par la FAI-AR. Les autres repas sont à la charge des apprenti·e·s.

Dans la mesure du possible, des équipements sont mis à disposition permettant de préparer les repas leur restant à charge.

STATUT SOCIAL DE L'APPRENTI·E

Pendant la durée de la formation, chaque apprenti·e a le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue. Le statut étudiant est également accessible via l'inscription à Aix-Marseille Université.

Le suivi de la formation exige une assiduité continue tout au long du cursus. Toute absence doit être motivée et justifiée.

La FAI-AR a des obligations auprès de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle continue : France Travail, RSFP, AFDAS, Conseil régional, Ministère de la culture, Ville de Marseille... En tant que stagiaire d'une formation professionnelle financée par les pouvoirs publics, l'apprenti-e s'est engagé-e à suivre cette formation le plus sérieusement possible et de manière assidue.

LE CONTRÔLE D'ASSIDUITÉ

La FAI-AR justifie chaque mois de la présence effective de chaque apprenti-e sur les temps de formation et doit justifier le cas échéant la raison des absences.

Il appartient à chaque apprenti-e de signer la feuille d'émargement chaque demi-journée, de sa propre initiative. Ces feuilles d'émargement sont placées à sa disposition dans les espaces de formation, et constituent des documents officiels communiqués à nos partenaires.

LES ABSENCES

Pour une absence, programmée ou imprévue, l'apprenti-e doit prévenir au plus tôt la FAI-AR à **absence@faiar.org** et fournir un justificatif correspondant.

Sont considérées comme absences de droit, sous réserve de présentation de justificatifs, les absences suivantes :

- Arrêt de travail délivré par un médecin,
- absence pour convocation judiciaire,
- jours d'absence pour événements familiaux (naissance, adoption, décès, mariage, PACS, enfant malade, etc.)

En cas d'absence pour motif autre, celle-ci sera considérée comme fautive, elle sera déclarée aux organismes partenaires et financeurs, et entraînera l'application des mesures disciplinaires exposées dans le règlement intérieur.

La FAI-AR appliquera une tolérance sur ces autres motifs d'absence, sous couvert des justificatifs dûs, jusqu'à 8 % du volume horaire de la formation par semestre. Toute absence autre que de droit dépassant ce seuil pourra entraîner la rupture du contrat de formation et à la non-délivrance du diplôme de la FAI-AR.

De même, Aix-Marseille Université se réserve le droit de ne pas délivrer de diplôme en cas de non-respect de sa politique d'absences.

LES RETARDS

Les retards sont considérés comme nuisant à la qualité de la formation et comme un manque de respect envers les formateur-ric-e-s et les autres apprenti-e-s. La FAI-AR autorise les formateur-ric-e-s à refuser d'éventuel-le-s retardataires. En cas de retards répétés, des mesures disciplinaires mentionnées dans le règlement intérieur peuvent être prises à l'encontre de l'apprenti-e défaillant-e.

En cas de situation de retard, il est nécessaire de prévenir la FAI-AR par un mail adressé à **absence@faiar.org**.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

La formation supérieure de la FAI-AR est une formation à temps plein, elle est exigeante et demande un investissement et un travail personnel conséquent. L'activité professionnelle en parallèle des heures de formation s'avère ainsi incompatible. Pour rappel, le cursus impose des temps de formation en itinérance (périodes d'une ou plusieurs semaines) et chaque apprenti-e doit régulièrement présenter des travaux issus d'un travail personnel.

Les vacances de l'apprenti-e sont transmises avec le planning prévisionnel de la formation. Ces temps doivent permettre à chacun-e de se reposer, mais il n'est pas interdit selon ses souhaits de travailler avec des compagnies ou sur des projets personnels.

ASSOCIATION DES APPRENTI-E-S

L'Association des apprenti-e-s de la FAI-AR est une structure qui rassemble les apprenti-e-s de toutes les promotions. Elle a pour vocation de favoriser la mutualisation des connaissances, des compétences, des moyens, des outils et des locaux, afin de concrétiser des projets liés au spectacle vivant et aux activités artistiques. Conçue comme une plateforme d'échanges, de rencontres et d'entraide, l'association permet à ses membres de solliciter l'accès aux locaux de la FAI-AR, sous conditions. Dès leur intégration à la FAI-AR, les apprenti-e-s deviennent automatiquement membres de l'association. Leur adresse mail est ensuite transmise aux ancien-ne-s apprenti-e-s pour faciliter les échanges et la transmission d'expérience.

Contact : **assoapprenti-e-sfaiar@gmail.com**

REPRÉSENTATION ET RESPONSABILITÉS

REPRÉSENTATION

Élection des délégué·e·s

Conformément aux dispositions légales des organismes de formation, les apprenti·e·s doivent être représenté·e·s pendant la durée de la formation par un·e délégué·e titulaire et un·e délégué·e suppléant·e, élu·e·s au scrutin uninominal à deux tours. Tou·te·s les apprenti·e·s sont électeur·rice·s et éligibles. La date de cette élection est fixée par le calendrier pédagogique de la formation. L'élection des délégué·e·s est organisée par l'équipe de la FAI-AR.

Les délégué·e·s sont élu·e·s pour toute la durée du cursus de formation. Leur mandat prend fin lorsqu'ils cessent, pour quelque raison que ce soit, de participer à la formation. En cas de vacance de poste, il est procédé à une nouvelle élection.

Rôle des délégué·e·s

Les délégué·e·s sont chargé·e·s de faire remonter toutes les suggestions exprimées par le groupe pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenti·e·s au sein de la formation. Iels présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement de la formation, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Iels participent à une réunion de travail semestrielle avec l'équipe pédagogique de la FAI-AR. Les apprenti·e·s sont représenté·e·s au Conseil d'administration de la FAI-AR par le·la délégué·e titulaire qui siège en qualité de membre observateur·rice.

Les délégué·e·s sont les interlocuteur·rice·s de la régisseuse sur les questions touchant au document unique. Le document unique (DU) est la transposition par écrit de l'évaluation des risques imposée à tout employeur par le Code du travail. Il recense les risques liés aux activités de l'association, détermine leur fréquence et leur dangerosité. En fonction de la corrélation de ces facteurs, les risques sont classés par priorité afin de mettre en place des mesures de prévention. L'objectif principal est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'intérêt de ce document est de permettre de définir un programme d'actions de prévention découlant directement des analyses et évaluations effectuées. Des temps d'entretien peuvent être organisés entre la régisseuse et les délégué·e·s des apprenti·e·s pour la mise à jour du document unique pour les aspects les concernant.

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Des responsabilités sont attribuées aux apprenti·e·s dans différents domaines liés à la formation, organisées comme suit :



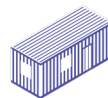
**Deux référent·e·s
du matériel technique
et pédagogique**

Attentif·ve·s aux emprunts et retours des outils pédagogiques à disposition de la promotion. Iels sont les interlocuteur·rice·s des régisseur·euse·s sur ces questions et doivent assurer un suivi de l'inventaire au fil de la formation



**Deux référent·e·s
des studios**

Relais sur les questions de cohabitation, de maintenance et d'usages de ces espaces de vie



**Deux référent·e·s
des locaux du
bâtiment D et
des algécos**

Relais sur la maintenance et les usages de ces espaces de travail



**Deux référent·e·s
des minibus**

Chargé·e·s de l'inventaire de la trousse à pharmacie et de l'état des lieux avec les régisseur·euse·s avant tout départ en itinérance. Iels veillent à ce que chaque conducteur·rice remplisse scrupuleusement le carnet de route et coordonnent les chargements, déchargements et nettoyage afin de maintenir l'état de propreté des véhicules



**Deux référent·e·s
de l'espace
documentation**

Chargé·e·s de faire respecter le règlement du centre de documentation (disponible sur l'ENT), et de veiller à ce que chaque apprenti·e souhaitant faire un emprunt informe la chargée de communication. Iels sont également en lien avec cette dernière afin de réaliser l'inventaire annuel du centre de documentation



**Deux référent·e·s
des costumes, du
maquillage et des
accessoires scéniques**

Chargé·e·s de veiller au respect de ces outils de travail, de les inventorier et de signaler aux régisseur·euse·s d'éventuels remplacements nécessaires

SOLLICITER UNE MÉDIATION

La coordinatrice pédagogique, Marie-José Elana est à votre écoute et se tient à votre disposition en cas de soucis, litige, problème, inconfort rencontré avec un·e autre apprenti·e, un·e intervenant·e, ainsi que pour toute problématique personnelle liée à la formation. N'hésitez pas à la solliciter.

Suivant la situation, vous pourrez également vous adresser à la responsable des formations Sara Deschryver ou au directeur de l'établissement Loïc Magnant.

VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES (VHSS)

Engagement de la FAI-AR contre les violences et le harcèlement sexuel et sexiste

La lutte contre les violences et le harcèlement sexuel et sexiste (VHSS) constitue une priorité pour la FAI-AR. Consciente de l'importance de garantir un environnement sûr, respectueux et inclusif pour tous·tes, La FAI-AR s'engage activement à prévenir et à combattre ces comportements inacceptables. Pour vous accompagner et vous protéger, nous avons mis en place un protocole dédié à la gestion des violences et harcèlements sexuels et sexistes. Ce document est conçu pour vous informer sur vos droits, les procédures à suivre et les ressources disponibles.

Vous pouvez consulter ce protocole, affiché dans les espaces communs de la FAI-AR, disponible sur votre espace ENT, et également téléchargeable directement depuis le site internet de la FAI-AR. Ce protocole vous permet notamment d'identifier les référent·e·s VHSS désigné·e·s pour vous écouter et vous accompagner, savoir comment signaler toute situation de harcèlement ou de violence sexistes et sexuels, connaître les étapes et les mesures de protection mises en place pour assurer votre sécurité. Le protocole VHSS fera l'objet de mises à jour régulières afin de s'adapter aux besoins et aux retours des référent·e·s. Nous nous engageons à vous informer sans délai de toute modification ou actualisation. N'hésitez pas à consulter le protocole et à contacter les référent·e·s VHSS pour toutes questions.

**LA FAI-AR Á
LA CITÉ DES
ARTS DE LA
RUE**



LA CITÉ DES ARTS DE LA RUE

PRÉSENTATION

La FAI-AR est implantée à la Cité des arts de la rue. Inaugurée en novembre 2013, la Cité des arts de la rue est un équipement culturel unique au cœur des quartiers Nord de Marseille (15e arrondissement), au pied du village des Aygalades.

La Cité des arts de la rue est un lieu de création et d'expérimentation de 36 000m2 d'espaces de travail (bâtiments, studios de répétition, salle de danse, rues, places, rivière et cascade), où se construisent et s'éprouvent des spectacles dédiés à l'espace public. Ce laboratoire scénique accueille une douzaine de structures et rassemble une chaîne de compétences et de savoir-faire autour des arts de la rue : création de spectacles, formation, construction scénographique, diffusion et médiation culturelle.

VENIR À LA CITÉ DES ARTS DE LA RUE

225 avenue Ibrahim Ali, 13015 Marseille, France
Coordonnées GPS : Latitude / 43.351235 | Longitude / 5.365106
Numéro de téléphone poste de gardiennage : 04 91 03 19 38 / 06 70 30 82 94



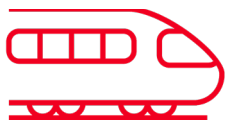
Le déplacement à vélo est possible, sportif, un peu dangereux, mais bien souvent plus efficace que tout autre type de déplacement.



La Cité des arts de la rue se trouve sur la ligne de **Bus n°30 – arrêt Cité des arts de la rue** – qui part du **terminus Capitaine Gèze du métro Ligne 2**.



Bus n°30 - **Attention, passage à heure fixe tous les quarts d'heures depuis le terminus.**
Métro Ligne 2 (rouge) Capitaine Gèze .



Depuis la Gare Saint Charles, prendre la ligne **TER Marseille - Aix - Pertuis, arrêt St Joseph le Castellans**.



Descendre à travers la cité du Castellans par l'Avenue du Castellans, **prendre à droite**, Chemin de St Antoine à St Joseph, **remonter** sur environ 500m, à la Pharmacie des Aygalades, **traverser** à gauche et **descendre** jusqu'en bas du Boulevard de la Padouane, **tourner** à gauche, **passer** sous le tunnel de l'autoroute, **descendre** l'avenue des Aygalades sur une cinquantaine de mètres.



Le stationnement à la Cité des arts de la rue est toléré sur certaines périodes courtes et exceptionnelles, toujours. Vous pouvez par contre vous garer à la journée si vous venez en voiture à la FAI-AR.



Stationnement à la Cité : avec accord de la FAI-AR au préalable et en laissant les clés au poste des gardiens pour permettre que les véhicules soient déplacés en cas de besoin. **Cette règle est différente pour les résidents des studios FAI-AR.**



La Cité des arts de la rue est accessible sur les horaires de bureaux et des événements qui s'y déroulent. Exceptionnellement, si vous avez besoin de venir hors de ces périodes, il faut prévenir les gardiens de la Cité une demi-heure avant votre arrivée afin qu'ils ne soient pas en ronde.



Contact :
04 91 03 19 38 – Fixe de la maison à l'entrée
06 70 30 82 94 – Mobile d'astreinte

GÉNÉRIK VAPEUR

Trafic d'acteurs et d'engins, compagnie internationale

Les fondateur·rice·s ont annoncé la fin de la Cie en 2024, un projet de coopérative artistique est en cours

Co-fondateur·rice : Pierre Berthelot et Caty Avram

Administrateur : Fred Touboul

Comptable : Kader Fetouhi

www.generikvapeur.com

L'association L'ÉCHELLE se crée en 2018 à la Cité des arts de la rue sur le besoin de structurer une action : Le Mur du Fond. À l'initiative du duo Germain Prévost alias "Ipin" et Stéphane Moscato, tous deux artistes marseillais reconnus dans le panorama européen des artistes urbains ; l'association se soude sur une envie de développer une approche contextuelle et sociale de l'art urbain.

Capitainerie : Germain Prevost, Stéphane Moscato, Laura Alarcon...

[@lechelle.marseille](https://www.instagram.com/lechelle.marseille)

Collectif GENA

Collectif théâtral

Le collectif Gena est un groupe né en 2006 du désir de faire vivre un théâtre citoyen, populaire et nourri de différences, prenant à cœur de mettre en avant les écritures contemporaines.

Direction artistique : Jean-Jérôme Esposito et Julie Lucazeau

Médiation : Mathilde Tuffery

Diffusion : Valentine Giraud

www.collectifgena.com

EX NIHILO

Compagnie de danse contemporaine

Ex Nihilo est dirigée par Anne Le Batard et Jean Antoine Bigot, entraînant avec eux une équipe de danseur·se·s, musicien·ne·s, vidéastes autour d'un désir commun : faire de l'espace public un lieu d'inspiration, de création et de diffusion de la danse.

Chorégraphes : Anne Le Batard, Jean-Antoine Bigot

Administration, production, diffusion, communication : Anne Le Batard

www.exnihilodanse.com

04 91 42 02 87

Le Bureau des Guides

GR2013, balades, rencontres et rassemblements

Le Bureau des Guides du GR2013 propose une pratique culturelle et artistique du sentier, fondée sur la rencontre avec ses habitant·e·s et ses paysages, en compagnie des artistes-marcheur·euse·s. Le Bureau des Guides s'associe également aux collectivités et à des opérateurs culturels et touristiques pour développer des programmations, des événements, des interventions artistiques liés à la pratique de la marche en milieu urbain et périurbain.

Coordination : Julie De Muer

Accueil des publics : Mariel Agboton

Administration : Noemie Behr

Collectif des Gammars : Marine Torres, Antoine Devillet

www.gr2013.fr

Jean-Baptiste Sauvage

Né à Saint-Étienne en 1977. Jean-Baptiste Sauvage, artiste et enseignant à l'école des Beaux-arts de Marseille. Son travail s'élabore le plus souvent à partir de gestes in situ, ses interventions peuvent se déployer dans l'environnement urbain, dans les espaces d'exposition, ou à travers des projets éditoriaux.

www.jb-sauvage.com

SUD SIDE

Les ateliers spectaculaires

Sud Side conçoit et fabrique des dispositifs scéniques, des décors, ouvrages et œuvres relevant du savoir-faire des métiers du spectacle vivant. Les ateliers sont composés de quatre espaces (métal, bois, peinture, mécanique). Sud Side anime une plateforme ressources et met à disposition outils et compétences afin de transmettre ses savoir-faire et ses métiers auprès des publics professionnels et amateurs. Sud Side c'est aussi des créations poétiques et mécaniques.

Direction : Alain Arraez

Administration : Laurent Aubague

Actions culturelles : Raphaël Joffrin

Plus toutes les constructrices : Antoine Gauteron, Joris Maiotti...

www.sudside.org

04 91 03 10 64

Karwan

Bâtitteur de projets culturels territoriaux

Karwan a en charge le développement des arts de la rue et du cirque à l'échelle de la Région SUD et coordonne un réseau de programmation : le R.I.R. L'association a annoncé sa fermeture pour décembre 2025.

Direction : Anne Guiot

Administration : Patrice Farineau

www.karwan.fr

04 96 15 76 30

Lieux publics

Pôle international de production & centre national de création en espace public et pilote de la plateforme européenne IN SITU

Lieux publics accompagne les artistes de toutes les disciplines qui créent pour, avec et dans l'espace public. Ses actions couvrent les aides à la création, des projets de territoire, et une programmation en saison avec des rendez-vous et temps forts proposés toute l'année sur la Métropole Aix-Marseille. Depuis 2025, Lieux Publics coordonne la Cité des arts de la rue.

Direction : Alexis Nys, Patrick Weiler

Administration / comptabilité : Zahira Ali, Muriel Barguès, Sami Gribi

Développement & Production : Élodie Sannier, Jeanne Aglalaz

Économie sociale et solidaire : Maxime Duchêne, Kader Fetouhi, Eric Grimaldi, Louis Hétier, Betina Rakoto

Communication : Coralie Sylvestre, Sophie Spagnolo

Direction technique : Franck Niedda

Technique / régie Cité des arts de la rue :

Mathilde Belhomme, Hervé Laforce, Franck Niedda

IN SITU : Rosalie Gonzales, Coline Lechat, Wafaâ Mesbaoui, Lilia Romero

Relations avec les publics : Delhia Benrezkallah, Perrine Mériel, Caroline Spault...

www.lieuxpublics.com

www.in-situ.info

04 91 03 81 28

La FAI-AR

Formation supérieure d'art en espace public

La FAI-AR est le centre de formation de référence en Europe et à l'international dédié à la création artistique en espace public.

www.faiar.org

MANGER À LA CITÉ DES ARTS DE LA RUE



La cuisine

Un Algéco Cuisine équipé est mis à disposition des apprenti·e·s. Le mobilier est modulable en fonction de vos besoins. Il est tout à fait possible de se faire à manger dans l'Algéco Cuisine et d'aller manger à la cantine de la Cité afin d'être avec l'ensemble des équipes de la Cité.



B.E.L. Assiette

En semaine, la cité dispose d'une **cantine quotidienne assurée par B.E.L. Assiette**, avec une formule complète (entrée + plat + dessert) à **15,40€ TTC**, un plat du jour ou salade à **10,45€ TTC**. Si vous souhaitez y manger il faut **réserver auprès de Fati, le jour même avant 10h30, par téléphone ou par mail**.

Téléphone : 06 26 85 07 86
Mail : belassiette@gmail.com



Taste

À proximité de la Cité vous avez également le traiteur Taste qui fait des plats du jour et des formules variées. Pour être livrés, il faut **commander avant 10h45 le jour même** après avoir créé son compte en ligne sur le lien ci-dessous. Il est possible aussi d'aller manger sur place.

 www.tasterestaurant.fr

**Adresse : 151 av. Ibrahim Ali,
13015 Marseille**



Basil

Il est également possible de commander son repas en ligne sur Basil qui propose des plats frais et variés. Il est nécessaire de **commander avant 10h30** pour être livré le jour même.

 www.basil.fr



Autres commerces

À une quinzaine de minutes à pieds, plus bas sur l'avenue des Aygalades, il y a également une **boulangerie**, dans l'autre sens à 5 minutes à pieds vous trouverez un **snack** et à 1,5 km un supermarché **Netto** à 20 minutes à pieds.

Vous pouvez aussi amener votre pique-nique et manger sur place.

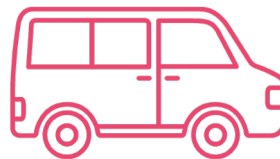
AIDES ET CONTACTS UTILES

DONNÉES ADMINISTRATIVES ET FINANCEMENT

PERMIS DE CONDUIRE

Pour échanger un permis de conduire obtenu en Europe

Si vous avez un permis de conduire délivré par un État de l'Espace économique européen, vous pouvez demander son échange contre un permis français équivalent, sous certaines conditions. Cette démarche n'est pas obligatoire sauf si vous demandez une nouvelle catégorie du permis ou si vous commettez en France une infraction entraînant une perte de points, une restriction ou suspension ou annulation de votre permis.



Conduire en France avec un permis étranger

Vous pouvez conduire en France avec votre permis délivré par un État n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen pour un court séjour ou durant vos études sous conditions. Si vous vous installez en France, votre permis est reconnu en France pendant 1 an à partir de l'acquisition de votre résidence normale sous conditions. Pour continuer à conduire en France à l'issue de ce délai, l'échange de votre permis contre un permis français est obligatoire.

Si vous êtes non-européen et détenez un titre de séjour étudiant, vous pouvez conduire avec votre permis étranger pendant toutes vos études en France.

Votre permis doit remplir les

conditions suivantes :

- ➡ Être en cours de validité,
- ➡ avoir été délivré par le pays où vous aviez votre résidence normale avant d'entrer en France,
- ➡ être rédigé en français ou être accompagné d'une traduction officielle en français.

À la fin de vos études, si vous obtenez un titre autre qu'étudiant (salarié par exemple), vous devez échanger votre permis étranger contre un permis français pour continuer à conduire en France.

Le pays de délivrance de votre permis doit pratiquer l'échange réciproque des permis de conduire avec la France .

Vous devez demander l'échange de votre permis de conduire lors de l'échange de votre titre de séjour et au plus tard dans l'année qui suit la remise de votre nouveau titre de séjour.

Plus d'infos



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1757>

Vous devez remplir les

conditions suivantes :

- ➡ Avoir l'âge minimal pour conduire en France les véhicules de la catégorie équivalente de votre permis
- ➡ respecter les éventuelles prescriptions médicales notées sur votre permis (port de lunettes obligatoire, etc.),
- ➡ si votre nationalité est différente du pays de délivrance du permis (par exemple, Marocain avec un permis algérien), avoir obtenu votre permis pendant une période au cours de laquelle votre résidence normale était dans ce pays,
- ➡ ne pas avoir été sanctionné dans votre pays (ou dans le pays de délivrance du permis s'il est différent) par une suspension, restriction ou annulation de votre droit de conduire,
- ➡ ne pas avoir été sanctionné en France, avant d'avoir obtenu un permis de conduire dans un autre État, par une annulation ou invalidation de votre droit de conduire.



RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – RSFP

Dans le cadre du Service Public Régional de la Formation Professionnelle (SPRFP), la Région Sud -Provence-Alpes-Côte d'Azur propose une aide financière destinée à indemniser les stagiaires engagé·e·s dans un parcours de formation professionnelle. Cette aide, appelée RSFP, est versée en fonction du nombre d'heures ou de jours effectivement réalisés par le·la stagiaire au cours de sa formation.

Ce dispositif s'adresse principalement aux personnes qui ne perçoivent pas d'allocation de retour à l'emploi versée par France Travail, aux bénéficiaires du RSA, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

La rémunération est versée de manière mensuelle, et son montant est calculé au prorata du temps de formation réellement effectué. Toute absence non encadrée par le droit du travail entraîne une réduction du montant perçu. Les barèmes sont définis chaque année par arrêté ministériel et varient selon plusieurs critères, notamment l'âge du·de la stagiaire, sa situation familiale etc...

Agrément de la formation par la Région

Pour que les apprenti·e·s de la FAI-AR puissent percevoir cette rémunération, la formation doit faire l'objet d'un agrément annuel délivré par les services compétents de la Région Sud. Chaque année, la FAI-AR dépose une demande d'agrément auprès de la Direction de la formation professionnelle de la Région. Cette demande inclut une sollicitation de rémunération pour un nombre précis de bénéficiaires.

Cependant, le nombre de stagiaires pouvant bénéficier de la rémunération régionale ne peut excéder 80 % de l'effectif total de la promotion. La Région conserve une totale souveraineté dans l'attribution des aides et peut donc accorder un nombre de rémunérations inférieur à celui demandé. La FAI-AR ne peut informer les apprenti·e·s de leur éligibilité qu'une fois la décision officielle communiquée par la Région.

Il est important de noter que l'agrément n'est valable que pour une année scolaire. Son renouvellement n'est pas automatique. Ainsi, un·e apprenti·e bénéficiaire de la rémunération la première année de formation n'a aucune garantie d'en bénéficier à nouveau lors de la deuxième année, bien que le cursus proposé par la FAI-AR s'étende sur 22 mois.

Procédure de demande de rémunération

Tout·e apprenti·e souhaitant bénéficier de la rémunération régionale doit constituer un dossier de demande auprès de la FAI-AR. Ce dossier comporte un ensemble de justificatifs administratifs, tels que les pièces d'identité, une attestation de droits à la sécurité sociale à demander sur le site www.ameli.fr, un justificatif de domicile, un justificatif attestant de la non-perception d'indemnités de France Travail, le formulaire CERFA dûment complété et signé. Une fois complété, le dossier est transmis par la FAI-AR aux services de la Région, qui en assurent l'instruction et la validation.

La validation du dossier n'est pas systématique. Elle repose sur l'examen de la situation administrative et sociale de chaque apprenti·e. En cas d'irrégularité, d'informations incomplètes ou de non-conformité aux critères définis, le dossier peut être rejeté par la Région. Aucune rémunération ne sera versée tant que la demande n'aura pas été officiellement validée.

Une fois le dossier accepté, la rémunération est versée mensuellement par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Le montant versé est basé sur les heures de formation effectivement réalisées et validées par l'organisme de formation.

COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE RSA

Dans certaines situations, la rémunération régionale peut être cumulée avec le Revenu de Solidarité Active (RSA), à condition que le ou la bénéficiaire remplisse les critères d'éligibilité définis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ce cumul dépend notamment de la composition du foyer, des ressources globales de celui-ci, ainsi que du statut personnel du bénéficiaire (âge, situation professionnelle, etc.).

Pour bénéficier de ce cumul, il est nécessaire d'effectuer une demande spécifique auprès de la CAF, qui étudiera la situation individuelle afin de déterminer le droit à un complément de RSA. Il est recommandé de se rapprocher rapidement des services de la CAF pour obtenir un accompagnement personnalisé et s'assurer de remplir toutes les conditions requises.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - RSA

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) assure aux personnes sans ressources et sans emploi un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. C'est aussi un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de celles et ceux qui sont sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées. Si vous êtes français-e, il vous faut remplir les conditions suivantes :

- Résider en France de manière stable et effective, depuis plus de trois mois,
- pouvoir fournir des justificatifs de ressources des 3 derniers mois,
- être inscrit-e à France Travail,
- avoir ses revenus compris en dessous des plafonds de ressources définis.

Pour déposer une demande, il faut se rendre sur le site de votre caisses d'allocations familiales



www.caf.fr

Si vous êtes étranger-e ressortissant de l'Union Européenne, il vous faut remplir une des conditions suivantes :

- Avoir droit de séjour en France et y vivre depuis 3 mois au moment de la demande,
- ou avoir eu un travail déclaré en France et être sans emploi (inscrit-e à France Travail) au moment de la demande,
- ou avoir un travail déclaré en France et être en arrêt maladie au moment de la demande,
- ou avoir un travail déclaré en France et être en formation professionnelle au moment de la demande.

Si vous êtes étranger-e d'un autre pays que de l'Union Européenne, il vous faut remplir une des conditions suivantes :

- Avoir depuis au moins 5 ans un titre de séjour permettant de travailler en France,
- ou être titulaire de la carte de résident ou d'un titre de séjour équivalent,
- ou être reconnu apatride,
- ou être bénéficiaire de la protection subsidiaire (statut de réfugié).

Dans tous les cas, le RSA est conditionné à une non-éligibilité à l'ARE de France Travail.

À noter :

- Vous devez déclarer auprès du RSA la rémunération de la Région (RSFP),
- pour la CAF, vous devez être déclaré-e en tant que stagiaire de la formation professionnelle, et non en tant qu'étudiant-e,
- vous devez déclarer dans votre contrat d'engagement que vous effectuez vos 15 heures d'activité hebdomadaire en formation professionnelle à la FAI-AR.

ALLOCATIONS FRANCE TRAVAIL

LES PRINCIPALES MISSIONS DE PÔLE EMPLOI



Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeur·euse·s d'emploi, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi



Le versement des allocations des demandeur·euse·s d'emploi indemnisé·e·s



L'accompagnement de chaque demandeur·euse d'emploi dans sa recherche

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA FORMATION

L'ensemble des dispositifs est susceptible d'évoluer rapidement et dépendent de la situation personnelle de l'apprenti·e. L'apprenti·e doit prendre contact avec un·e conseiller·e France Travail pour s'informer de ses droits.

ARE

(Allocation d'aide au Retour à l'Emploi)

Plus communément appelée allocation chômage. La durée et le montant de versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi dépendent de nombreux critères qu'il est possible de consulter ici :

<https://www.francetravail.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocation/essentiel-a-savoir-sur-lallocation/ARE-7-Questions.html>

AREF

(Allocation d'aide au Retour à l'Emploi – Formation)

Le·la bénéficiaire de l'ARE, qui suit une formation prescrite par France Travail, peut bénéficier, durant cette formation, de l'AREF dans la limite de ses droits à indemnisation.

ASS

(Allocation de Solidarité Spécifique)

Les demandeur·euse·s d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits à l'ARE peuvent bénéficier de l'ASS. De même, les demandeur·euse·s d'emploi âgé·e·s de 50 ans et plus peuvent opter pour l'ASS à la place de l'ARE.

AIF

(Aide Individuelle à la Formation)

L'AIF de France Travail peut être accordée aux demandeur·euse·s d'emploi, dans certains cas, pour financer une formation en dehors du catalogue régional des formations.

À NOTER :

- Vous devez actualiser tous les mois votre situation auprès de France Travail
- L'ensemble des allocations délivrées par France Travail sont incompatibles avec une rémunération de la Région (RSFP)
- Pour France travail, vous devez être déclaré·e en tant que stagiaire de la formation professionnelle, et non en tant qu'étudiant·e

Plus d'infos



<https://www.francetravail.fr/>

ASSIMILATION D'HEURES DE FORMATION À L'INTERMITTENCE

La formation supérieure de la FAI-AR est éligible à l'assimilation des heures de formation dans le cadre de l'ouverture ou du renouvellement des droits à l'intermittence (annexes 8 et 10). Cette assimilation permet d'intégrer les heures de formation non rémunérées dans votre relevé d'heures comptabilisées par France Travail.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec un conseiller de votre agence France Travail afin de faire valider votre projet de formation ainsi que les modalités de son financement.

La formation supérieure est structurée en semestres, et chaque semestre peut donner lieu à une assimilation d'heures. Pour cela, vous devez impérativement :

- Vous désinscrire de France Travail avant le début de la formation,
- ne pas percevoir d'indemnisation pendant la durée de la formation,
- puis vous réinscrire à France Travail à l'issue de la formation,
- et percevoir au moins un cachet intermittent-e entre la fin de la formation et la date de votre demande d'assimilation.

L'équipe pédagogique de la FAI-AR est à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Plus d'infos



<https://www.francetravail.fr/files/live/sites/PE/files/fichiers-entelechargement/spectacle/assimilation-heure-formation.PDF>

AIDE PERSONNALISÉ AU LOGEMENT – APL

Aide financière dispensée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et qui permet de réduire le montant du loyer en cas de faibles revenus. Cette aide est calculée en fonction de la situation du logement, des revenus et de la situation familiale.

Vous êtes éligible en tant que locataire, colocataire ou sous-locataire (déclaré-e au propriétaire et si moins de 30 ans) et que vous disposez d'un titre de séjour français en cours de validité.

Les studios mis à disposition par la FAI-AR ne sont pas éligibles à l'APL. Il ne s'agit pas d'un contrat de location classique, mais d'une mise à disposition temporaire dans le cadre de votre parcours de formation. Cette spécificité juridique exclut la possibilité de faire une demande d'aide au logement auprès de la CAF.

Un simulateur d'allocation au logement est accessible via ce lien



www.caf.fr/wps/portal/cafr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/

Attention, tout changement de situation doit être déclaré à la CAF.

LOKAVIZ

Lokaviz est un portail national de l'hébergement étudiant. Il permet de consulter, à l'aide d'une recherche multi-critères, des offres de logements du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) ou des particuliers.

Plus d'infos



www.lokaviz.fr

Garantie VISALE

La garantie VISALE (Visa pour le Logement et l'Emploi) est une caution locative accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Pour en bénéficier, les conditions sont les suivantes :

- Être âgé-e de 30 ans et moins ,
- ou être âgé de plus de 31 ans et : être salarié d'une entreprise du secteur privé et justifier d'un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 500 €, ou être salarié du secteur privé en mutation professionnelle, ou être intermittent-e du spectacle.

Plus d'infos



<https://www.visale.fr/>

LE CROUS

Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires

Le CROUS, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, de l'académie d'Aix-Marseille a pour objectif de vous aider dans votre quotidien, en améliorant vos conditions de vie et en vous accompagnant dans vos projets.

Le CROUS peut vous être utile pour son accompagnement à l'accès au logement, aux aides sociales, à l'accueil des étudiants étrangers, ses activités culturelles et ses restaurants universitaires. Ces services vous sont proposés car comme tous les étudiant·e·s vous réglez chaque année la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus), elle est collectée par le CROUS et bénéficie aux projets destinés à améliorer les conditions de vie des étudiant·e·s.

Plus spécifiquement il a 5 objectifs :

- 1 Renforcer l'accès aux soins et les actions de prévention et d'éducation à la santé
- 2 Améliorer l'accueil des étudiant·e·s
- 3 Favoriser l'accompagnement social des étudiant·e·s
- 4 Développer la pratique sportive étudiante
- 5 Promouvoir des projets artistiques et culturels

Plus d'infos sur les différentes services du CROUS



<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

C'est également via ce site que vous pourrez contacter et prendre rendez-vous avec les personnes des différents services du CROUS pour ces sujets.

LES SERVICES DU CROUS :

Logement

Pour toute demande de logement, vous devez créer un dossier social étudiant (DSE) quelle que soit la période de l'année. La Cité universitaire la plus proche est Alice Chatenoud.

Plus d'infos sur l'offre de logement CROUS



[meservicesetudiantshttps://trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr)

Restauration

Deux repas à 1€ par jour sont proposés pour les étudiant·e·s boursier·ères :

<https://www.crous-aix-marseille.fr/se-restaurer/payer-son-repas/des-repas-a-tarif-social-pour-tous-les-etudiants/>

Pour les étudiant·e·s non-boursier·ères, la demande est à effectuer ici : <https://epa.lescrous.fr/>

Plus d'infos sur les restaurants U



<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/carte-pour-trouver-les-resto-u-235>

Distributions alimentaires

Des distributions alimentaires et de produits d'hygiène gratuites sont réalisées par des associations étudiantes dans des épiceries solidaires.

Plus d'infos sur l'association Agoraé



<https://www.aixenprovence.fr/AGORAE>

Izly

C'est le mode de paiement utilisé dans les restaurants et cafétérias universitaires. Les cartes étudiantes sont rattachées à un compte en ligne Izly, rechargeable sur <https://www.izly.fr>

C'est ce compte en ligne qui sera débité lors de votre passage en caisse au resto U ou en cafétéria sur présentation de votre carte étudiante ou de votre mobile (via un QR code). Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, **pensez à activer votre compte Izly en ligne et à charger votre compte dès votre inscription administrative.**

Aides Sociales

Aides spécifiques ponctuelles du CROUS

En complément des bourses et aides spécifiques de la Région Sud, ces aides sont ouvertes à tout·e étudiant·e rencontrant des difficultés financières, sociales, logistiques ponctuelles (boursier·ère ou non). Les demandes peuvent porter sur des aides alimentaires, de logement, d'étude, de perte d'emploi, de fracture numérique, de besoin de matériel informatique...

Plus d'infos sur les aides ponctuelles



<https://www.crous-aix-marseille.fr/aides-sociales/aides-financieres/>

Pour les étudiant·e·s ayant besoin d'aide pour se procurer du matériel informatique nécessaire à leurs études, Emmaüs Connect peut fournir du matériel reconditionné. Leur boutique se trouve au 10 boulevard National (13001).

Plus d'infos sur Emmaüs Connect



<https://emmaus-connect.org/marseille/>

Santé

Aix-Marseille Université a un réseau d'accès aux soins de santé pour les étudiants nommé RESAMU :

Il se constitue d'un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'AMU, assure l'accès aux soins pour les étudiants et les oriente dans le parcours de santé et le suivi éventuel. La prise en charge débute par la prévention assurée par le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), jusqu'aux soins dispensés par les médecins généralistes. Il permet aux étudiants d'accéder librement aux coordonnées des médecins de ce réseau pratiquant des tarifs de consultation de secteur.

Plus d'infos



<https://www.univ-amu.fr/fr/public/resamu-reseau-de-medecins-generalistes-de-proximite-pour-les-etudiants-damu>

Le CROUS a mis en place un dispositif de soutien psychologique avec des consultations individuelles et gratuites dans toutes les villes universitaires de l'académie.

Plus d'infos sur les séances de psychologie gratuites



<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

MAIS AUSSI

Livrets Aix-Marseille Université

Présentation d'Aix-Marseille Université

https://www.univ-amu.fr/fr/system/files?file=2025-01/Presentation_amU_2025.pdf

Master Arts, Parcours Arts et scènes d'aujourd'hui

<https://allsh.univ-amu.fr/fr/formation/masters/master-arts/parcours-arts-scenes-aujourd'hui>

Accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/venir-aix-marseille-universite>

Accueil des étudiant·e·s

La ville de marseille, la Région et l'association Sortie d'amphi proposent de nombreuses activités, découvertes de la ville et des calanques, concerts, cours de danse et autres.

Plus d'infos



<http://www.sortiedamphi.fr/>
<http://etudiant.marseille.fr/>

L'association sortie d'amphi a également créé une application qui recense les différentes aides et services, contacts d'urgence pour les étudiants de la ville de Marseille :

Plus d'infos



<https://ledegaine.fr>

SANTÉ

SÉCURITÉ SOCIALE

La Sécurité Sociale est le système de solidarité français permettant un accès aux soins de santé. Pour bénéficier de cette Assurance Maladie, il faut demander un numéro d'immatriculation de sécurité sociale (NIR). Ce numéro sert aussi d'identification dans de nombreuses administrations et auprès de nombreux professionnels de santé (mutuelle, pharmacies), de solidarité (caisse d'allocations familiales), d'emploi (France Travail, employeurs). C'est un élément indispensable pour rembourser vos frais de santé, percevoir vos indemnités journalières, verser vos allocations familiales ou encore calculer votre retraite.

Pour obtenir son numéro de sécurité sociale et obtenir une « carte vitale », il faut créer un compte personnel sur le site ameli.fr > votre carte Vitale > commander votre carte vitale.

L'attribution de votre numéro de sécurité sociale ne dépend pas de votre nationalité. Pour l'obtenir, il faut répondre à un des critères suivants : être né en France, ou avoir un travail en France ou simplement y habiter de façon stable et régulière. Dans le cas de la formation, vous êtes sans emploi mais vous pouvez prouver habiter en France de façon stable et régulière. Voici la liste des documents acceptés pour la création d'un NIR :

Pièces d'identité :

- Carte nationale française d'identité,
- passeport,
- titre de séjour (notamment la carte de séjour, la carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence de ressortissant algérien).

Pièces d'état civil :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation,
- copie intégrale d'acte de naissance,
- toute pièce établie par un consulat, y compris les pièces établies à partir de documents d'identité (certificat de naissance, fiche individuelle d'état civil...).

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE – CSS

L'Assurance Maladie (ou Sécurité Sociale) permet de rembourser la partie dite « obligatoire » des frais de santé. Une autre partie, celle dite « complémentaire » peut être prise en charge par des mutuelles payantes mais également par la CSS, gratuite mais accessible sous certaines conditions.

Si vous êtes inscrit·e·s à la Sécurité Sociale et que vous disposez de faibles ressources vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire (CSS) qui prend en charge la partie complémentaire et vous dispense également d'avancer les frais. En tant qu'étudiant·e étranger·e et inscrit·e dans un établissement d'enseignement supérieur agréé, vous pouvez bénéficier de cette aide.

La demande est à réaliser sur ameli.fr

Pour en savoir plus sur la CMU Complémentaire :



www.cmu.fr/cmu-complementaire.php

Pour en savoir plus sur l'accès au système de santé français, Santé publique France propose des livrets bilingues (disponibles en 15 langues) permettant de comprendre le système de protection maladie français, les droits et démarches. Pour télécharger les livrets :



<https://www.santepubliquefrance.fr/revues/les-livrets-de-sante-bilingues-outils-de-liaison-entre-migrants-et-professionnels-de-la-sante-ou-du-social>

ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre des formations dispensées par la FAI-AR, l'accueil des personnes en situation de handicap est possible.

Merci de contacter Chantal Vasseur, pour :

- Analyser la situation de handicap pour nous adapter au mieux à vos besoins,
- assurer l'accessibilité de nos lieux de formation,
- adapter la pédagogie et nos supports de formation selon la nature de votre handicap.

Chantal Vasseur
Référente accessibilité
accessibilite@faiar.org
+33 (0)4 91 69 74 67

NUMÉROS UTILES

URGENCES

Pompiers : 18
Urgences SAMU : 15
(ou 112, numéro d'urgence européen)
Police Secours : 17
Sourd·e·s ou malentendant·e·s (toutes urgences) : 114
(SMS, fax, visiophonie)
SAMU social (accueil sans-abri, nuit, jour) : 115
Enfants disparus : 116 000

HÔPITAUX

Hôpital de la Timone
04 91 38 56 65 (urgences enfants)
264 Rue St Pierre (5e)

La Conception
04 91 38 00 00
147 boulevard Baille (5e)

Hôpital Nord
04 91 96 44 44
(ou 04 91 96 49 56 / 48 32 pour psychiatrie)
St Antoine - Chemin des Bourrely (15e)

Hôpital Sud, Ste Marguerite
04 91 38 00 00
249-270 bd de ste Marguerite (9e)

Hôpital européen
04 13 42 70 00
6 rue Désirée Clary (3e)

Hôpital Saint-Joseph
04 13 42 70 00
6 rue Désirée Clary (3e)

AP-HM – Urgences
(Timone, Conception, Nord, Saint-Joseph)
04 91 38 00 00

Plus d'infos



<https://fr.ap-hm.fr/nos-hopitaux>

URGENCES MÉDICALES PLUS SPÉCIFIQUES

Pour toute prise de rendez-vous médical en France, il est possible de passer par doctolib.fr.

Pharmacie de garde : 3237
Centre anti-poison (Marseille) : 04 91 75 25 25
Urgences dentaires : 0 892 566 766
SOS Dents (urgence dentaire) : 04 91 85 39 39
Grands brûlés : 04 91 94 16 69
SOS Cardiologie : 04 91 31 27 27

SOS Médecins Marseille : 04 91 52 91 52 ou 3624
Urgencemed – Marseille Saint-Antoine - 33 avenue de Saint-Antoine, 13015 Marseille

Maisons Médicales de Garde (MMG) :
SUMO (13014) : 04 91 81 66 48
Timone (13005) : 04 96 20 60 80
Marseille Nord (13015) : 04 91 96 49 59

Médecin de garde :
Liste des médecins de garde dans le 15 arrondissement :

- Gérard Spinazzola - 57 avenue de Saint-Louis - 13015 Marseille
- Bruno Jouve - 6 place Commerce - 13015 Marseille
- Brigitte Cavalier - 192 rue de Lyon - 13015 Marseille
- Dominique Lepidi - 2 boulevard de la Belliarde - 13015 Marseille
- Christiane Adamon Berlioz - 44 avenue de la Viste - 13015 Marseille
- Christian Illy - 367 chemin de la Madrague-Ville - 13015 Marseille
- Jean-Christophe Gabbay - 99 avenue de Saint-Louis - 13015 Marseille
- Pierre-Hugues Roche - 59 chemin des Bourrely - 13015 Marseille
- Lyes Tahir - 3 chemin de la Bigotte - 13015 Marseille

Plus d'infos



https://www.contacter-medecin-de-garde.org/ville/marseille-15e-arrondissement_13015/

Kinésithérapeute

Elzbieta Golza - Cabinet Les collines de Saint Antoine - 19 avenue de Saint Antoine - 13015 Marseille

NUMÉROS UTILES

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ÉCOUTE SOCIALE ET PRÉVENTION

SOS Amitié : 04 91 76 10 10

Prévention suicide : 3114

Sida Info Service : 0 800 84 08 00 (appel gratuit)

Planning familial 13 : 04 91 91 09 39

06 bd national (3e)

Drogues Info Service : 0 800 23 13 13

Écoute Cannabis : 0 980 98 09 40

Alcool : 0 980 98 09 30

Tabac : 3989

Centre Médico-Psychologique Saint-Louis

13015 Marseille - 04 91 60 08 20

Centre médico psycho pédagogique départemental

04 13 31 59 80

45 av du Prado (8e)

Plateforme de recherche de psychologues à Marseille



<https://www.psychologue.net>

VIOLENCES ET PROTECTION

Allô enfance maltraitée : 119

SOS Femmes Battues (violence conjugale) :

04 91 24 61 50

SOS Viol : 04 91 33 16 60

SOS Homophobie : 01 48 06 42 41

Solidarité Femmes 13 :

04 91 24 61 50

146 rue Paradis (6e)

SERVICES PUBLICS

Allô Mairie : 3013

Fourrière : 04 91 80 87 20

Opposition carte volée (CB) : 0 892 705 705

Urgence électricité (Enedis/EDF) : 09 72 67 50 13

Sécurité gaz : 0 800 47 33 33

Eau (Eaux de Marseille) : 0 969 39 40 50

Sécurité eau mairie : 04 91 83 16 15

AUTRES URGENCES

Urgence vétérinaire : 04 88 60 39 00 (24h/24) ou selon secteur 04 91 82 13 13 / 3115 (SOS Vétérinaires)

SPA – Animaux perdus : 04 91 69 46 57

Conseil juridique : Maison de la Justice et du droit :

04 84 52 08 81

46 boulevard du Capitaine Gèze (14e)

VIVRE À MARSEILLE

TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun de Marseille dépendent de la RTM, qui propose plusieurs abonnements selon votre situation d'une part et la zone géographique que vous souhaitez couvrir d'une autre part.

Les pass permanent couvrent notamment les bus, métros, tram, vélos, et bateaux de Marseille.

Les pass permanent métropole couvrent eux, l'ensemble de la métropole, soit Marseille, Aix et ses alentours.

Le pass intégral permanent vous permet de voyager en illimité sur l'ensemble des transports du territoire métropolitain, incluant les TER hors-Marseille et périphérie, et les navettes de la côte.

L'ensemble des abonnements comprennent les transports à proximité de la Cité des Arts de la rue (bus, métro, ter intramuros). Vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels si :

- vous avez moins de 25 ans, et en tant que stagiaire de la formation professionnelle,
- vous avez moins de 25 ans et êtes demandeur-se d'emploi,
- vous êtes bénéficiaire de la CSS sans participation financière.

La carte des zones couvertes par les abonnements



<https://www.rtm.fr/zones-et-services>

La liste des abonnements et des tarifs



<https://www.rtm.fr/tarifs/1>

SE DEPLACER DANS LA REGION

La région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur propose des tarifs réduits sur conditions de ressources pour le réseau régional de train (TER) et de bus - Zou.

Deux cartes solidaires sont disponibles :

- La Carte ZOU ! Solidaire + offre des réduction de 90 % sur les titres de transport et est accessible aux usagers dont le Quotient Familial CAF (ou équivalence) est inférieur ou égal à 600€/mois.
- La Carte ZOU ! Solidaire offre des réduction de 50 % sur les titres de transport et est accessible aux usager-e-s dont le Quotient Familial CAF (ou équivalence) est compris entre 601€/mois et 800€/mois.

En savoir plus



<https://zou.maregionsud.fr/comment-sinscrire/>

OFFRE CULTURELLE

Se rendre au stade vélodrome



<https://billetterie.om.fr/fr/accessibilite-stade>

Office du tourisme - Marseille



<https://www.marseille-tourisme.com/>

Les musées de Marseille



<https://www.marseille-tourisme.com/decouvrez-marseille/culture-et-patrimoine/musees/>

Le Mucem - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, propose pour les étudiant-es d'Aix-Marseille Université :

- un accès gratuit aux expositions permanentes,
- un tarif réduit pour toutes les expositions temporaires,
- un tarif réduit pour l'ensemble des manifestations culturelles.

Le musée est gratuit pour toutes le 1er dimanche de chaque mois.

PACT'AMU est un partenariat culturel de l'université d'Aix-Marseille, permettant des réductions sur de nombreuses sorties culturelles, sur présentation de votre carte étudiant-e. <https://www.univ-amu.fr/fr/public/pacteamu>

Une offre d'activités sportives et artistiques est proposée par AMU à ses étudiant-es ; n'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de l'université.

FAI-AR

Formation supérieure d'art
en espace public

La FAI-AR, Cité des arts de la rue
225 avenue Ibrahim Ali
13015 Marseille
04 91 69 74 67

Travail
en

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

RÉGION
SUD
PACA



VILLE DE
MARSEILLE

Aix-Marseille
université

